

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1421

18 mai 2016

SOMMAIRE

2512 H S.A.	68182	Kglyinvest - Mundi S.A.	68179
71 Berg S.A.-SPF	68162	Leo Participations S.A.	68180
ABF Lux SA	68185	Lumax International Holdings S.A.	68182
Allianz Global Investors Fund IX	68187	Lumax International Holdings S.A.	68183
Alpha Patrimoine Flagship Fund SICAV SIF	68163	Lux Electronic Company S.A.	68183
Ana Holding S.A., SPF	68180	Magnolia (BC) Holdco 1 Bis SCA	68165
Aviso Investment S.A.	68184	MAJACA SA	68208
Blue Bird Capital Lux	68200	Mine Holding S.A.	68179
BNP Paribas Flexi III	68185	MPF Flex Invest	68187
BO-IT S.à r.l.	68204	MPF Strategie Defensiv	68187
BRM Barents S.C.A.	68201	MTX Holding	68204
Brooklyn Bridge Company S.A.	68182	Partibel S.A.	68162
Carlo Pazolini Participations S.à r.l.	68205	Petrus International S.A.	68183
Carson S.à r.l.	68208	Quacis, Cap. Inv. Gesto.	68180
Chemring Luxembourg Finance	68208	SeeReal Technologies S.A.	68188
Cherfil Holding S.à r.l.	68208	Sogido Sàrl	68186
CNLP S.A.	68162	Solfado S.A.	68164
Cobano S.A.	68188	Starten Partner S.A.	68184
C.V.R.N. Réalisations S.A.	68204	Timbercreek Real Estate Fund	68164
Fenestratus S.A.	68181	Togala Lux S.à r.l.	68199
Flexifund	68184	Tyrolean Guards GmbH	68186
Gay Time Ltd.	68163	VMF Solutions S.A.	68181
Immobilière des Sables S.A.	68179	WestProfil	68178
Infire S.A.	68165	WILLI S.A., société de gestion de patrimoine familial	68186
Invest 2000 S.A.	68181	WPP TNS US S.à r.l.	68205
Isidro International S.A.	68186		
Japan Fund Management (Luxembourg) S.A.	68188		

71 Berg S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 176.587.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme 71 BERG S.A.-SPF sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi, 3 juin 2016 à 15.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9b, bd Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.12.2015.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Décision à prendre quant aux dispositions de l'article 100 de la loi du 10 août 1915.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2016103846/16.

CNLP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 154.981.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 7 juin 2016 à 09.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2015 ;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2015 ;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2015 ;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ;
5. ratification de la cooptation d'un Administrateur et décharge accordée à l'Administrateur démissionnaire ;
6. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes ;
7. nomination éventuelle d'un nouveau Commissaire aux Comptes ;
8. divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2016106495/10/20.

Partibel S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 35.679.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Qui se tiendra au siège social en date du 06 juin 2016 à 15 heures, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Discussion et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2015.
2. Discussion sur le rapport de commissaire portant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2015 ;
3. Octroi de la décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice qui s'est clôturé le 31 décembre 2015;
4. Affectation du résultat réalisé au cours de l'exercice 2015 ;
5. Le cas échéant, mention quant à l'application de l'article 100 des L.C.S.C. ;
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2016109264/1004/18.

Gay Time Ltd., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 23.480.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *7 juin 2016* à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2015 ;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2015 ;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2015 ;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes ;
6. nomination éventuelle d'un nouveau Commissaire aux Comptes ;
7. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2016106496/10/19.

Alpha Patrimoine Flagship Fund SICAV SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 184.793.

The

ANNUAL GENERAL MEETING

(the "AGM") of the shareholders of the SICAV shall be held on *2nd June 2016* at the registered address of the SICAV, being 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, at 11.00 a.m. to deliberate on the following agenda:

Agenda:

1. Presentation of the Management Report of the SICAV for the financial year ended 31 December 2015;
2. Declaration of no conflict of interest of the managers in relation to the transactions of the SICAV during the financial year ended 31 December 2015;
3. Appointment of Grant Thornton, Luxembourg as the Réviseur d'Entreprises Agréé on the annual audited financial statements for the financial year ended 31 December 2015;
4. Reappointment of Grant Thornton, Luxembourg as the Réviseur d'Entreprises Agréé for a term of office ending at the next annual general meeting of shareholders to be held in 2017 to resolve on the annual audited financial statements for the financial year ended 31 December 2016;
5. Presentation of the Report of the Réviseur d'Entreprises agréé for the financial year ended 31 December 2015;
6. Presentation of the Annual Accounts for the year ended 31 December 2015;
7. Approval of the audited annual accounts for the financial year ended 31 December 2015 and allocation of the net results, if any, for the financial year ended 31 December 2015;
8. Discharge to be granted to the board of directors (quibus) for the performance of their duties during the financial year ended 31 December 2015;
9. Discharge to be granted to Grant Thornton, Luxembourg as the Réviseur d'Entreprises Agréé (quibus) for the performance of their duties during the financial year ended 31 December 2015;
10. Power to Orangefield (Luxembourg) S.A. to perform all formalities pertaining to the filing and publication of the annual accounts of the Company for the financial year ended 31 December 2015 with the Luxembourg Trade & Companies Register;
11. Change of the registered address of the Company;
12. Confirmation of the appointment of Mr André Galvão Souto as director of the Company, for a term of office ending at the annual general meeting of shareholders to be held in 2019; and
13. Miscellaneous.

Please note that any shareholder shall be allowed to attend the meeting, by giving proof of their identity. The shareholders are requested to inform the SICAV, at its registered office (40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg) as soon as ever possible of their intention to attend the meeting personally. Where the shareholder cannot attend the meeting personally they may be represented by the chairman of the meeting by granting a proxy to that person. Any proxy forms submitted must be received duly completed and signed at the registered office of the SICAV by 30 May 2016 at the latest.

The management of ALPHA PATRIMOINE FLAGSHIP FUND SICAV SIF

Référence de publication: 2016108991/755/41.

Solfado S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4761 Pétange, 59, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 150.136.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

des actionnaires qui se tiendra le *3 juin 2016* à l'Hôtel Place d'Armes, 18 Place d'Armes L-1136 Luxembourg à 17h30.
L'Assemblée Générale Extraordinaire est convoquée à la demande d'un actionnaire représentant 80% du capital.

L'ordre du jour à discuter et les décisions à prendre par les actionnaires comprennent les points suivants :

Ordre du jour:

1. Examen de l'état financier de la filiale SCI Rémondrière Properties (la "SCI"), détenue en totalité par SOLFADO S.A., et notamment le grave manque de liquidités rencontré par la société suite au non-paiement des loyers par le locataire.
2. Examen de l'information par UBS de sa décision de ne pas renouveler le prêt de 10 millions d'euros accordé à la SCI, et leur demande de rembourser le prêt actuel avant l'échéance prévue.
3. Discussion sur la stratégie à mettre en place rapidement afin de résoudre les 2 points ci-dessus, et cela dans le meilleur intérêt pour la Société et pour les garants du prêt UBS.
4. Toute autre affaire.

Résolutions devant être prises :

1. Autorisation donnée au gérant de la SCI d'entamer des négociations ayant pour but la vente de ses biens immobiliers, ses meubles et œuvres d'art aux meilleures conditions possibles, compte tenu de la situation actuelle et de la date limite pour le remboursement du prêt au 31 août 2016.

2. Autorisation donnée au Conseil d'Administration de la Société, représenté par l'Administrateur Délégué, de vendre les parts de la SCI aux meilleures conditions possibles compte tenu de la situation actuelle, au lieu, ou en parallèle d'une vente de ses biens immobiliers, ses meubles et œuvres d'art, si une telle transaction devait être dans l'intérêt de la Société.

3. Autorisation donnée au Conseil d'Administration de la Société, représenté par son Administrateur Délégué, de prendre toutes les mesures qu'il juge nécessaires dans l'intérêt de la Société, afin de remplir les obligations de remboursement du prêt UBS dont la SCI est redevable.

4. Autorisation générale donnée au Conseil d'Administration de prendre toutes les mesures nécessaires pouvant être susceptibles de préserver les intérêts de la Société et permettre à cette dernière de respecter ses obligations envers les tiers.

Référence de publication: 2016108987/32.

Timbercreek Real Estate Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 144.640.

Ladies and Gentlemen,

In our capacity as members of the board of directors of the Company (the "Board"), and in accordance with the applicable articles of association of the Company, we hereby kindly invite you to attend the

RECONVENED ANNUAL ORDINARY GENERAL MEETING

(the "General Meeting") to be held at the registered office on *27 May 2016* at 11 a.m. CET, since the first General Meeting which took place on 28 April 2016 did not reach the required quorum.

The General Meeting has the following agenda:

Agenda:

1. Acknowledgment of the reports of the Board and of the independent auditor of the Company for the financial year ending on 31 December 2015.
2. Approval of the annual accounts including the profit and loss statement, the balance sheet as well as the note annex for the financial year ending on 31 December 2015.
3. Resolution on the Board's proposal regarding the appropriation of the annual results
4. Discharge to be granted to the members of the Board for the exercise of their mandate during the financial year ending on 31 December 2015.
5. Approval on the composition of the Board.
6. Resolution on the Board proposal to shareholders for the non-remuneration of the members of the Board for the financial year ending on 31 December 2015.

7. Re-Election of the Auditor.
8. Miscellaneous.

For further specification of the above-mentioned agenda we refer to the annual report. A copy of the annual report will be sent to you on receipt upon request.

In order to attend the General Meeting and for the proper execution of the voting rights, the shareholders will have to deposit their shares at least five (5) days before the date of the General Meeting. Only those who have submitted written notice of the deposit to the company are admitted to attend the meeting.

Shareholders who cannot attend in person may be validly represented by returning a duly completed and executed copy of a power of attorney no later than one day before the date of the General Meeting either by fax at the following number ((+352) 221 522 9498) or by email to the following address (d_FundSetUpOpam@oppenheim.lu), followed by the original power of attorney to be sent subsequently by mail at the registered office of the Company.

With regard to the quorum and majority requirement legal apply.

Luxembourg, in May 2016

The Board

Référence de publication: 2016103820/38.

Infire S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 117.739.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu jeudi *9 juin 2016* à 14:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2015.
2. Approbation du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2016109198/1267/16.

Magnolia (BC) Holdco 1 Bis SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 203.879.

STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the twenty-seventh of January.

Before us, Maître Danielle Kolbach, notary residing in Rédange sur Attert, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing at Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

THERE APPEARED:

1. Magnolia (BC) Manager S.à r.l., a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' register under number 178613, having its registered office at 4 rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg and with a share capital of EUR 12,500,

here represented by Adrien Pastorelli, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 27 January, and

2. Magnolia (BC) Holdco S.à r.l., a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' register under number B 178693, having its registered office at 4 rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg and with a share capital of EUR 4,242,250,

here represented by Adrien Pastorelli, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 27 January.

The said proxies, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a partnership limited by shares (société en commandite par actions) which they wish to incorporate with the following articles of association:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name - Legal Form. There exists a partnership limited by shares (société en commandite par actions) under the name Magnolia (BC) Holdco 1 Bis SCA (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the “Law”), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by decision of the General Partner (as defined below). It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the General Partner (as defined below).

4.4 In the event that the General Partner (as defined below) determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share capital.

5.1 The Company’s share capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000), represented by thirty thousand nine hundred ninety-nine (30,999) ordinary shares (the “Ordinary Shares” and the holders thereof the “Limited Partners”) and one (1) unlimited share (the “Unlimited Share” and the holder thereof the “General Partner”) with a nominal value of one euro (EUR 1) each. The Unlimited Share is held by the General Partner (actionnaire commandité). The Ordinary Shares and the Unlimited Share are hereafter together referred to as the “shares”.

5.2 The Company’s share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 Any new shares to be paid for in cash shall be offered by preference to the existing shareholder(s) in proportion to the number of shares held by them in the Company’s share capital. The General Partner shall determine the period of time during which such preferential subscription right may be exercised and which may not be less than thirty (30) days from the date of dispatch of a registered letter sent to the shareholder(s) announcing the opening of the subscription period. The general meeting of shareholders may limit or suppress the preferential subscription right of the existing shareholder(s) in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company’s share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

Art. 7. Continuation of the Company - replacement of the General Partner.

7.1 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company. In the event of death, legal incapacity, dissolution, revocation, resignation, hindrance, bankruptcy or any similar situation of the sole General Partner, the Company shall continue to exist.

7.2 If any such event occurs with respect to the sole General Partner and if no replacement has been provided for previously, any shareholder shall as soon as possible convene a general meeting of shareholders. The general meeting shall (without the approval of such General Partner) appoint a general partner in replacement.

7.3 A General Partner may be removed as general partner at any time by a decision of the general meeting of shareholders approved by shareholders representing more than two thirds (2/3) of the Company's share capital. The sole General Partner may only be removed if a replacement general partner is appointed at the same time.

7.4 As a consequence of such replacement, the Unlimited Share(s) held by such leaving General Partner is/are automatically transferred to the newly appointed General Partner at the time of its appointment for a price equal to the subscription price thereof less any amounts paid to the General Partner by way of share capital reduction. Any manager of the General Partner, acting individually, is authorised to record such transfer in the share register of the Company.

Art. 8. Register of shares - Transfer of shares.

8.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Ownership of shares is established by registration in said share register. Certificates of such registration shall be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

8.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

8.3 The shares are freely transferable in accordance with the provisions of the law.

8.4 The Unlimited Share(s) are only transferrable to unlimited shareholders jointly and severally liable for all liabilities of the Company which cannot be met out of the assets of the Company.

8.5 Any transfer of registered shares shall become effective (opposable) towards the Company and third parties either (i) through a declaration of transfer recorded in the register of shares, signed and dated by the transferor and the transferee or their representatives, or (ii) upon notification of a transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company.

Art. 9. Liability of shareholders.

9.1 Limited Partners shall not interfere with the management of the Company vis-à-vis third parties. The liability of the Limited Partners (actionnaires commanditaires) is limited to the amount of share capital for which they have subscribed. However, Limited Partners are jointly and severally liable for all obligations of the Company in which they have participated contrary to the foregoing restriction. Limited Partners are also jointly and severally liable vis-à-vis third parties for all obligations of the Company in which they have not participated if they regularly act on behalf of the Company in management matters vis-à-vis third parties. A limited partner acting as representative of the General Partner does not, by the mere fact of acting in such capacity and to the extent that he indicates such capacity, incur the aforementioned joint and several liability. The following matters do not constitute acts of management vis-à-vis third parties in the sense of these articles of association:

- the exercise of shareholders' rights;
- advice given to the Company or its affiliates or their managers;
- the exercise of control and supervision of the affairs of the Company; and
- granting of loans, security interests or any other assistance to the Company or its affiliates entities.

9.2 If more than one Unlimited Share is issued, its owners (actionnaires commandités) are jointly and severally liable for all liabilities of the Company which cannot be met out of the assets of the Company.

C. General meetings of shareholders

Art. 10. Powers of the general meeting of shareholders. The shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by the Law and by these articles of association.

Art. 11. Convening of general meetings of shareholders.

11.1 The general meeting of shareholders may at any time be convened by the General Partner or, as the case may be, by the Supervisory Board (as defined below).

11.2 It must be convened by the General Partner or the Supervisory Board upon written request of one or several shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's share capital. In such case, the general meeting of shareholders shall be held within a period of one (1) month from receipt of such request.

11.3 The convening notice for every general meeting of shareholders shall contain the date, time, place and agenda of the meeting and shall be made through announcements published twice, with a minimum interval of eight (8) days, and eight (8) days before the meeting, in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* and in a Luxembourg newspaper. Notices by mail shall be sent eight (8) days before the meeting to the registered shareholders, but no proof that this formality has been complied with need be given. Where all the shares are in registered form, the convening notices may be made by

registered letter only and shall be dispatched to each shareholder by registered mail at least eight (8) days before the date scheduled for the meeting.

11.4 If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 12. Conduct of general meetings of shareholders.

12.1 The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the convening notice of such meeting, on first Monday of June at 11 a.m. o'clock. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices.

12.2 A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer who need neither be shareholders nor the General Partner. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

12.3 An attendance list must be kept at all general meetings of shareholders.

12.4 A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. One person may represent several or even all shareholders.

12.5 Shareholders taking part in a meeting by conference call, through video-conference or by any other means of communication allowing their identification and allowing that all persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of all such persons in the meeting, are deemed to be present for the computation of the quorums and votes, subject to such means of communication being made available at the place of the meeting.

12.6 Each shareholder may vote at a general meeting through a signed voting form sent by post, electronic mail, facsimile or any other means of communication to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposals submitted to the shareholders, as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour thereof, against, or abstain from voting by ticking the appropriate box.

12.7 Voting forms which, for a proposed resolution, do not show only (i) a vote in favour or (ii) a vote against the proposed resolution or (iii) an abstention are void with respect to such resolution. The Company shall only take into account voting forms received prior to the general meeting to which they relate.

Art. 13. General Partner consent. The general meeting of shareholders may only adopt or ratify acts affecting the interests of the Company vis-à-vis third parties or amend the articles of association with the consent of the General Partner.

Art. 14. Quorum and vote.

14.1 Each share entitles to one vote in general meetings of shareholders.

14.2 Except as otherwise required by the Law or these articles of association, resolutions at a general meeting of shareholders duly convened shall not require any presence quorum and shall be adopted at a simple majority of the votes validly cast, regardless of the portion of capital represented. Abstentions and nil votes shall not be taken into account.

Art. 15. Amendments to the articles of association. Except as otherwise provided herein, these articles of association may be amended by a majority of at least two thirds of the votes validly cast at a general meeting at which a quorum of more than half of the Company's share capital is present or represented. If no quorum is reached in a meeting, a second meeting may be convened in accordance with the Law and these articles of association which may deliberate, regardless of the quorum and at which resolutions are taken at a majority of at least two thirds of the votes validly cast. Abstentions and nil votes shall not be taken into account.

Art. 16. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 17. Adjournment of general meeting of shareholders. Subject to the provisions of the Law, the General Partner may adjourn any general meeting of shareholders being in progress for four (4) weeks. The General Partner shall do so at the request of shareholders representing at least twenty percent (20%) of the share capital of the Company. In the event of an adjournment, any resolution already adopted by the general meeting of shareholders shall be cancelled.

Art. 18. Minutes of general meetings of shareholders.

18.1 The board of any general meeting of shareholders shall draw up minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder upon its request.

18.2 Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified as a true copy of the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the General Partner.

D. Management

Art. 19. Powers of the General Partner.

19.1 The Company shall be managed by a General Partner.

19.2 The General Partner shall be appointed and may be removed from office at any time, by a decision of the general meeting of shareholders approved by shareholders representing more than two thirds (2/3) of the Company's share capital. Article 7 shall apply.

19.3 The General Partner is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfill the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders or to the Supervisory Board.

Art. 20. Dealing with third parties. The Company is validly bound vis-à-vis third parties by the signature of the General Partner, or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the General Partner at its sole discretion.

E. Supervision of the company

Art. 21. Supervisory Board.

21.1 The operations of the Company shall be supervised by a supervisory board (the "Supervisory Board"), comprising at least three (3) statutory auditors (commissaires), hereinafter referred to as the members of the Supervisory Board. The Supervisory Board may be consulted by the General Partner on such matters as the General Partner may determine and may authorise any actions of the General Partner that may, pursuant to law or regulation or under these articles of association, exceed the powers of the General Partner.

21.2 The general meeting of shareholders shall appoint the members of the Supervisory Board, and shall determine their number, remuneration and term of office, which may not exceed six (6) years. The members of the Supervisory Board may be re-appointed. The Supervisory Board may elect one of its members as chairman.

21.3 Any member of the Supervisory Board may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

21.4 The members of the Supervisory Board have an unlimited right of supervision over all operations of the Company.

21.5 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditor(s) (réviseur d'entreprises agréé) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of the Supervisory Board shall be suppressed, except if expressly otherwise decided by the shareholders of the Company.

21.6 Any independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with his approval.

Art. 22. Conduct of meetings.

22.1 The Supervisory Board shall meet upon call by its chairman or by the General Partner at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the Supervisory Board shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

22.2 Written notice of any meeting of the Supervisory Board must be given to its members twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice of meeting. Such notice may be omitted in case of assent of each member of the Supervisory Board in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a meeting of the Supervisory Board to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Supervisory Board which has been disclosed to all members of the Supervisory Board.

22.3 No prior notice shall be required in case all the members of the Supervisory Board are present or represented at a meeting of such Supervisory Board and waive any convening requirement, or in case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the Supervisory Board.

22.4 Any member may act at any meeting of the Supervisory Board by appointing another member as his proxy in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A member may represent one or more, but not all of the other members of the Supervisory board.

22.5 Resolutions of the Supervisory Board will be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting. Copies of extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or otherwise will be validly signed by the chairman of the meeting or any two members.

22.6 Resolutions are taken by a majority vote of the members present or represented. In case of a tie, the chairman shall not have a casting vote.

22.7 The Supervisory Board may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each member of the Supervisory Board may express their consent separately, the entirety of their consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

22.8 Meetings of the Supervisory Board may also be held by conference call or video conference or by any other means of communication allowing all persons participating at such meeting to hear on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

F. Financial year - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 23. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 24. Annual accounts and allocation of profits.

24.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the General Partner draw up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

24.2 Of the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

24.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.

24.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

24.5 Upon recommendation of the General Partner, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

Art. 25. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

25.1 The General Partner may proceed to the payment of interim dividends subject to the provisions of the Law.

25.2 Any share premium, assimilated premium, or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

G. Liquidation

Art. 26. Liquidation.

26.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders, deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

H. Final clause - Governing law

Art. 27. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provisions

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2016.
2. The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2017.
3. Interim dividends may also be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and payment

The thirty-one thousand (31,000) issued shares have been subscribed as follows:

- Thirty thousand nine hundred ninety-nine (30,999) Ordinary Shares have been subscribed by Magnolia (BC) Holdco S.à r.l., aforementioned, for the price of thirty thousand nine hundred ninety-nine euro (EUR 30,999); and
- One (1) Unlimited Share has been subscribed by Magnolia (BC) Manager S.à r.l., aforementioned, for the price of one euro (EUR 1).

The share subscribed by Magnolia (BC) Manager S.à r.l. has been paid-up by a contribution in kind consisting of one (1) A3 ordinary share it holds in Magnolia (BC) Luxco S.C.A., a société en commandite par actions existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' register under number B 178678 with registered office at 4 rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg and with a share capital of EUR 25,866,533.90 ("Luxco 2").

The shares subscribed by Magnolia (BC) Holdco S.à r.l., aforementioned, have been fully paid up by a contribution in kind consisting of 228,908,000 class A3 Ordinary shares in Luxco 2, 483,995 shares in Cadr'Academy 3, a société anonyme existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg Trade and Companies' register under number B 182669 with registered office at 51 allée Scheffér, L-2520 Luxembourg, 174,045 shares in Cadr'Academy 4, a société anonyme existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg Trade

and Companies' register under number B 182670 with registered office at 51 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg and 1,018,295 shares in Cadr'Academy 5, a société anonyme existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg Trade and Companies' register under number B 182667 with registered office at 51 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

The value of the above contributions in kind to the Company has been confirmed in a report from KPMG Luxembourg, Société Coopérative, independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) with registered office at 39, Avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 149133, in accordance with article 26-1 of the law.

The conclusion of the report was the following: "Based on the work performed, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution does not correspond at least to the number and value of the shares and share premium to be issued as consideration".

The report, having been initialled by the notary and the proxyholder of the appearing parties, will remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Proof of the existence and the value of the above-mentioned contributions has been produced to the undersigned notary.

The contributions in kind, in an aggregate amount of EUR 24,567,135.10 (twenty-four million five hundred sixty-seven thousand one hundred thirty-five and ten cents Euros) shall be allocated as follows:

(i) an amount of EUR 31,000 (thirty-one thousand Euro) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company; and

(ii) an amount of EUR 24,536,135.10 (twenty-four million five hundred thirty-six thousand one hundred thirty-five and ten cents Euro) is to be allocated to the share premium reserve of the Company.

The Meeting resolves to record that the shareholding of the Company is, further to the above share capital creation, as follows:

Magnolia (BC) Manager S.à r.l.:	1 management share
Magnolia (BC) Holdco S.à r.l.:	30,099 ordinary Shares
Total	31 000 shares

Declaration

The undersigned notary herewith declares that he has verified the existence of the conditions provided for or referred to in article 26 of the Law and expressly states that they have been complied with.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately seven thousand Euros (EUR 7,000.-).

Resolutions of the shareholders

The incorporating shareholders, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, have passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 4 rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg;
2. The following person is appointed as independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) of the Company:

KPMG Luxembourg, a société coopérative de droit luxembourgeois existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' register under number B 149133, having its registered office at 39, Avenue J-F Kennedy, L1855 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a German translation; at the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the German text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède.

L'an deux mille seize, le vingt-sept janvier,

Par-devant nous, Maître Danielle Kolbach, notaire de résidence à Rédange sur Attert, agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

ONT COMPARU:

1) Magnolia (BC) Manager S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 178613, ayant son siège social au 4 rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg et un capital social de EUR 12.500,

dûment représenté(e) par Adrien Pastorelli, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 27 Janvier, et

2) Magnolia (BC) Holdco S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 178693, ayant son siège social au 4 rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg et un capital social de EUR 4.242.250,

dûment représenté(e) par Adrien Pastorelli, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 27 Janvier.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

Les comparantes ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société en commandite par actions qu'elles souhaitent constituer avec les statuts suivants:

A. Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Dénomination - Forme. Il existe une société en commandite par actions sous la dénomination «Magnolia (BC) Holdco 1 Bis SCA» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 La Société peut lever des fonds, notamment en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société pourra exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle pourra être dissoute à tout moment avec et sans cause par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social pourra être transféré au sein de la même commune par décision de l'Actionnaire Commandité (tel que défini ci-après). Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision de l'Actionnaire Commandité (tel que défini ci-après).

4.4 Dans l'hypothèse où l'Actionnaire Commandité (tel que défini ci-après) estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Actions

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à trente-et-un mille euros (EUR 31,000), représenté par trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (30.999) actions ordinaires (les «Actions Ordinaires» et leurs titulaires «l'Actionnaire Commanditaire») et une (1) action ordinaire («l'Action de Commandité» et son titulaire «l'Actionnaire Commandité») d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune. L'Action de Commandité est détenue par l'Actionnaire Commandité de la Société. Les Actions Ordinaires et l'Action de Commandité sont désignées ensemble ci-après les «actions».

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, prise aux conditions requises pour la modification des présents statuts.

5.3 Toutes nouvelles actions à libérer en numéraire doivent être offertes par préférence à aux actionnaires existant(s) en proportion du nombre d'actions qu'ils détiennent dans le capital social de la Société. l'Actionnaire Commandité doit dé-

terminer la période au cours de laquelle ce droit préférentiel de souscription pourra être exercé, qui ne peut être inférieure à trente (30) jours à compter de l'envoi à chaque actionnaire d'une lettre recommandée annonçant l'ouverture de la période de souscription. L'assemblée générale des actionnaires peut restreindre ou supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants conformément aux dispositions applicables en matière de modification des statuts

Art. 6. Actions.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en actions ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les actions de la Société sont nominatives.

Art. 7. Continuation de la Société - remplacement de l'Actionnaire Commandité.

7.1 Le décès, la suspension des droits civiques, la dissolution, la faillite ou l'insolvabilité ou tout d'autres situations de concours dans le chef de l'actionnaire commandité n'entraîneront pas la dissolution de la Société. En cas de décès, de dissolution, d'incapacité légale, de révocation, de démission, d'empêchement, de faillite ou d'évènement similaire dans le chef de l'Actionnaire Commandité, la Société continuera à exister.

7.2 En cas de survenance de l'un de ces évènements dans le chef de l'Actionnaire Commandité unique et s'il n'a pas déjà été pourvu à son remplacement, tout actionnaire doit dès que possible convoquer une assemblée générale d'actionnaires dans les meilleurs délais. L'assemblée générale doit (sans l'accord de l'Actionnaire Commandité) nommer un actionnaire commandité remplaçant.

7.3 Un Actionnaire Commandité peut être révoqué en tant qu'actionnaire commandité à tout moment par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise à une majorité de plus de deux tiers (2/3) du capital social de la Société. L'Actionnaire Commandité unique ne peut être révoqué que si un actionnaire commandité remplaçant est nommé concomitamment.

7.4 En conséquence de ce remplacement, l'Action (les Actions) de Commandité détenue(s) par cet Actionnaire Commandité sortant est/sont automatiquement transférée(s) à l'Actionnaire Commandité fraîchement nommé, au moment de sa nomination, pour un prix égal au prix de souscription correspondant, diminué de tous montants versés à l'Actionnaire Commandité par voie de réduction de capital. Tout gérant de l'Actionnaire Commandité, agissant à titre individuel, est autorisé à retranscrire ce transfert/ cette cession dans le registre des actions de la Société.

Art. 8. Registre des actions - Transfert des actions.

8.1 Un registre des actions sera tenu au siège social de la Société, où il sera mis à disposition de chaque actionnaire pour consultation. Ce registre devra contenir toutes les informations requises par la Loi. La propriété des actions est établie par voie d'inscription dans ledit registre. Des certificats d'inscription seront émis sur demande et aux frais de l'actionnaire demandeur.

8.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par action. Les copropriétaires indivis devront désigner un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette action, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

8.3 Les actions sont librement cessibles dans les conditions prévues par la Loi.

8.4 Les Actions de Commandité sont seulement transférables aux actionnaires commandités indéfiniment et solidairement tenus du passif auquel la Société ne peut faire face avec son actif.

8.5 Tout transfert d'actions nominatives deviendra opposable à la Société et aux tiers soit (i) sur déclaration de cession inscrite dans le registre des actionnaires, signée et datée par le cédant et le cessionnaire ou leurs représentants, ou (ii) sur notification d'une cession à la Société ou sur acceptation de la cession par la Société.

Art. 9. Responsabilité des actionnaires.

9.1 L'Actionnaire Commanditaire ne doit pas s'immiscer dans la gestion de la Société vis-à-vis des tiers. La responsabilité des Actionnaires Commanditaires est limitée au montant du capital qu'ils ont souscrit. Cependant, les Actionnaires Commanditaires sont indéfiniment et solidairement tenus à l'égard des tiers de tous les engagements de la Société auxquels ils auraient participé en méconnaissance de l'interdiction susmentionnée. Les Actionnaires Commanditaires sont également tenus indéfiniment et solidairement des engagements de la Société vis-à-vis des tiers auxquels ils n'auraient pas participé s'ils ont, à titre habituel, accompli des actes de gestion vis-à-vis de ceux-ci. Un actionnaire commanditaire agissant en qualité de représentant de l'Actionnaire Commandité n'encourt pas, du simple fait d'agir en cette qualité et dans la mesure où il indique cette dernière qualité, la responsabilité indéfinie et solidaire susmentionnée. Ne constituent pas des actes de gestion vis-à-vis des tiers au sens des présents statuts:

- l'exercice des prérogatives d'actionnaires;
- les conseils donnés à la Société ou à ses entités affiliées ou à leurs gérants;
- les actes de contrôle et de surveillance;
- l'octroi de prêts, de garanties ou sûretés ou toute autre assistance à la Société ou à ses entités affiliées.

9.2 Lorsque plusieurs Actions de Commandité sont émises, les titulaires de celles-ci (actionnaires commandités) sont indéfiniment et solidairement tenus du passif auquel la Société ne peut faire face avec son actif.

C. Assemblées générales des actionnaires

Art. 10. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires. Les actionnaires de la Société exercent leurs droits collectifs en assemblée générale d'actionnaires. Toute assemblée générale d'actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. L'assemblée générale des actionnaires est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

Art. 11. Convocation des assemblées générales d'actionnaires.

11.1 L'assemblée générale des actionnaires peut, à tout moment, être convoquée par l'Actionnaire Commandité ou, le cas échéant, par le Conseil de Surveillance (tel que défini ci-dessous).

11.2 L'assemblée générale des actionnaires doit obligatoirement être convoquée par l'Actionnaire Commandité ou par le Conseil de Surveillance sur demande écrite d'un ou plusieurs actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société. En pareil cas, l'assemblée générale des actionnaires devra être tenue dans un délai d'un (1) mois à compter de la réception de cette demande.

11.3 Les convocations pour toute assemblée générale contiennent la date, l'heure, le lieu et l'ordre du jour de l'assemblée et sont effectuées au moyen d'annonces insérées deux fois à huit jours d'intervalle au moins et huit jours avant l'assemblée, dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et dans un journal luxembourgeois. Les convocations par lettre doivent être envoyées huit (8) jours avant l'assemblée générale aux actionnaires en nom, sans qu'il ne doive être justifié de l'accomplissement de cette formalité. Lorsque toutes les actions émises par la Société sont des actions nominatives, les convocations peuvent être faites uniquement par lettre recommandée et devront être adressées à chaque actionnaire au moins huit (8) jours avant la date prévue pour l'assemblée générale des actionnaires.

11.4 Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et ont renoncé à toute formalité de convocation, l'assemblée générale des actionnaires peut être tenue sans convocation préalable, ni publication.

Art. 12. Conduite des assemblées générales d'actionnaires.

12.1 L'assemblée générale annuelle des actionnaires doit être tenue à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Luxembourg tel qu'indiqué dans la convocation, le premier lundi de juin à 11 heures. Si la date indiquée est un jour férié, l'assemblée générale des actionnaires aura lieu le jour ouvrable suivant. Les autres assemblées générales d'actionnaires pourront se tenir à l'endroit et l'heure indiqués dans les convocations respectives.

12.2 Un bureau de l'assemblée doit être constitué à chaque assemblée générale d'actionnaires, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, sans qu'il ne soit nécessaire que ces membres du bureau de l'assemblée soient actionnaires ou l'Actionnaire Commandité. Le bureau doit notamment s'assurer que l'assemblée est tenue en conformité avec les règles applicables et, en particulier, en conformité avec les règles relatives à la convocation, aux conditions de majorité, au partage des voix et à la représentation des actionnaires.

12.3 Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale d'actionnaires.

12.4 Un actionnaire peut participer à toute assemblée générale des actionnaires en désignant une autre personne comme son mandataire par écrit ou par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les actionnaires.

12.5 Les actionnaires qui prennent part à une assemblée par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant leur identification et permettant à toutes les personnes participant à l'assemblée de s'entendre mutuellement sans discontinuité, garantissant une participation effective à l'assemblée, sont réputés être présents pour le calcul du quorum et des voix, à condition que de tels moyens de communication soient disponibles sur les lieux de l'assemblée.

12.6 Chaque actionnaire peut voter à une assemblée générale des actionnaires au moyen d'un bulletin de vote signé, envoyé par courrier, courrier électronique, télécopie ou tout autre moyen de communication au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les actionnaires ne peuvent utiliser que les bulletins de vote fournis par la Société qui indiquent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, les résolutions soumises à l'assemblée, ainsi que pour chaque résolution, trois cases à cocher permettant à l'actionnaire de voter en faveur ou contre la résolution proposée, ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des résolutions proposées, en cochant la case appropriée.

12.7 Les bulletins de vote qui, pour une résolution proposée, n'indiquent pas uniquement (i) un vote en faveur ou (ii) contre résolution proposée ou (iii) exprimant une abstention sont nuls au regard de cette résolution. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale des actionnaires à laquelle ils se rapportent.

Art. 13. Consentement de l'Actionnaire Commandité. L'assemblée générale des actionnaires ne peut seulement adopter ou ratifier les actes qui intéressent la Société à l'égard des tiers ou qui modifient les statuts qu'avec l'accord de l'Actionnaire Commandité.

Art. 14. Quorum et vote.

14.1 Chaque action donne droit à une voix en assemblée générale d'actionnaires.

14.2 Sauf disposition contraire de la Loi ou des statuts, les décisions prises en assemblée générale d'actionnaires dûment convoquées ne requièrent aucune condition de quorum et sont adoptées à la majorité simple des voix valablement exprimées quelle que soit la part du capital social représentée. Les abstentions et les votes blancs ou nuls ne sont pas pris en compte.

Art. 15. Modification des statuts. Sauf disposition contraire des présents statuts, les statuts peuvent être modifiés à la majorité des deux-tiers des voix des actionnaires valablement exprimées lors d'une assemblée générale des actionnaires à laquelle plus de la moitié du capital social de la Société est présente ou représentée. Si le quorum n'est pas atteint à une assemblée, une seconde assemblée pourra être convoquée dans les conditions prévues par la Loi et les présents statuts qui pourra alors délibérer quel que soit le quorum et au cours de laquelle les décisions seront adoptées à la majorité des deux-tiers des voix valablement exprimées. Les abstentions et les votes blancs ou nuls ne sont pas pris en compte.

Art. 16. Changement de nationalité. Les actionnaires ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec l'accord unanime des actionnaires.

Art. 17. Ajournement des assemblées générales d'actionnaires. Dans les conditions prévues par la Loi, l'Actionnaire Commandité peut ajourner séance tenante une assemblée générale d'actionnaires de quatre (4) semaines. L'Actionnaire Commandité peut prendre une telle décision à la demande des actionnaires représentant au moins vingt pour cent (20%) du capital social de la Société. Dans l'hypothèse d'un ajournement, toute décision déjà adoptée par l'assemblée générale des actionnaires sera annulée.

Art. 18. Procès-verbal des assemblées générales d'actionnaires.

18.1 Le bureau de toute assemblée générale des actionnaires doit dresser un procès-verbal de l'assemblée qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout autre actionnaire à sa demande.

18.2 Toute copie ou extrait de ces procès-verbaux originaux, à produire dans le cadre de procédures judiciaires ou à remettre à tout tiers devra être certifié(e) conforme à l'original par le notaire dépositaire de l'acte original dans l'hypothèse où l'assemblée aurait été retranscrite dans un acte authentique, ou devra être signé par l'Actionnaire Commandité.

D. Administration

Art. 19. Pouvoirs de l'Actionnaire Commandité.

19.1 La Société est gérée par un Actionnaire Commandité.

19.2 L'Actionnaire Commandité est nommé et peut être révoqué de sa fonction à tout moment, par une décision de l'assemblée générale des actionnaires approuvée par les actionnaires représentant plus des deux tiers (2/3) du capital social de la Société. L'article 7 s'appliquera.

19.3 L'Actionnaire Commandité est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et accomplir tous actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires ou au Conseil de Surveillance.

Art. 20. Relations avec les tiers. La Société est valablement engagée à l'égard des tiers par la seule signature de l'Actionnaire Commandité ou par la ou les signature(s) de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) l'autorité aura été déléguée par l'Actionnaire Commandité à son entière discrétion.

E. Surveillance de la société

Art. 21. Conseil de surveillance.

21.1 Les opérations de la Société sont contrôlées par un conseil de surveillance (le «Conseil de Surveillance») composé d'au moins trois (3) commissaires, qui sont désignés ci-après comme les membres du Conseil de Surveillance. Le Conseil de Surveillance peut être consulté par l'Actionnaire Commandité sur toutes questions que l'Actionnaire Commandité déterminera et peut autoriser toutes actes de l'Actionnaire Commandité qui, conformément à la loi ou aux dispositions des présents statuts, seraient susceptibles de sortir des pouvoirs de l'Actionnaire Commandité.

21.2 L'assemblée générale des actionnaires nomme les membres du Conseil de Surveillance et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat qui ne peut pas excéder six (6) ans. Les membres du Conseil de Surveillance peuvent être réélus. Le Conseil de Surveillance peut désigner un président parmi ses membres.

21.3 Tout membre du Conseil de Surveillance peut être révoqué à tout moment, sans préavis et avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires.

21.4 Les membres du Conseil de Surveillance ont un droit illimité de regard sur toutes les opérations de la Société.

21.5 Si les actionnaires de la Société nomment un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, le Conseil de surveillance est supprimé en tant qu'organe.

21.6 Tout réviseur d'entreprises agréé peut être révoqué par l'assemblée générale des actionnaires pour juste motif uniquement, ou avec son accord.

Art. 22. Conduite des réunions.

22.1 Le Conseil de Surveillance se réunit sur convocation de son président ou de l'Actionnaire Commandité au lieu mentionné dans la convocation. Les réunions du Conseil de Surveillance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation.

22.2 Une convocation écrite à toute réunion du Conseil de Surveillance doit être adressée aux membres du Conseil de Surveillance vingt-quatre (24) heures au moins avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence devront être mentionnées dans la convocation. Cette convocation peut être omise si chaque membre du Conseil de Surveillance y consent par écrit, par télécopie, par courrier électronique ou tout autre moyen analogue de communication, une copie dudit document signé constituant une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour toute réunion du Conseil de Surveillance dont le lieu et l'heure auront été déterminés dans une décision précédente, adoptée par le Conseil de Surveillance.

22.3 Aucune convocation préalable n'est requise dans l'hypothèse où tous les membres du Conseil de Surveillance seraient présents ou représentés à une réunion du Conseil de Surveillance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse où des décisions écrites auraient été approuvées et signées par tous les membres du Conseil de Surveillance.

22.4 Tout membre peut participer à toute réunion du Conseil de Surveillance en désignant comme mandataire un autre membre par écrit, par télécopie, par courrier électronique ou par tout autre moyen analogue de communication, un autre membre comme son mandataire, la copie d'une telle désignation constituant une preuve suffisante d'un tel mandat. Un membre du Conseil de Surveillance peut représenter plusieurs de ses collègues.

22.5 Les décisions prises par le Conseil de Surveillance sont retranscrites dans des procès-verbaux signés par le président de séance. Les copies des extraits de procès-verbaux produits en justice ou d'une autre manière sont signées par le président de séance ou par deux (2) membres.

22.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres du Conseil de Surveillance présents ou représentés. En cas de partage de voix, le président du Conseil de Surveillance n'a pas de voix prépondérante.

22.7 Le Conseil de Surveillance peut, à l'unanimité, adopter des décisions par voie circulaire en exprimant son consentement par écrit, par télécopie, par courrier électronique ou par tout autre moyen analogue de communication. Les membres du Conseil de Surveillance peuvent exprimer leur consentement séparément, l'intégralité des consentements constituant une preuve de l'adoption des décisions. La date d'adoption de ces décisions sera la date de la dernière signature.

22.8 Les réunions du Conseil de Surveillance peuvent se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective aux réunions. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

F. Exercice social - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 23. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 24. Comptes annuels - Affectation des bénéfices.

24.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et l'Actionnaire Commandité dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la Loi.

24.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

24.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un actionnaire peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'actionnaire apporteur y consent.

24.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

24.5 Sur proposition de l'Actionnaire Commandité, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

Art. 25. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

25.1 L'Actionnaire Commandité peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes dans le respect des conditions prévues par la Loi.

25.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou autre réserve distribuable peut être librement distribuée aux actionnaires sous réserve des dispositions de la Loi et des présents statuts.

G. Liquidation

Art. 26. Liquidation.

26.1 En cas de dissolution de la Société, conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des actionnaires ayant décidé la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 27. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts sera déterminé en conformité avec la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2016.
2. La première assemblée générale des actionnaires sera tenue en 2017.
3. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués au cours du premier exercice social de la Société.

Souscription et paiement

Les trente et un mille (31.000) actions émises ont été souscrites comme suit:

- Trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (30.999) Actions Ordinaires ont été souscrites par Magnolia (BC) Holdco S.à r.l., susmentionnée, pour un prix de Trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros (EUR 30.999); et
- Une (1) Action de Commandité a été souscrite par Magnolia (BC) Manager S.à r.l., susmentionnée, pour un prix de un euro (EUR 1).

L'action souscrite par Magnolia (BC) Manager S.à r.l., susmentionnée, a été libérée par un apport en nature consistant en une (1) action ordinaire A3 qu'elle détient dans Magnolia (BC) Luxco S.C.A. une société en commandite par actions existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178678, ayant son siège social au 4 rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg et un capital de EUR 25.866.533,90 («Luxco 2»).

Les actions souscrites par Magnolia (BC) Holdco S.à r.l., susmentionnée, ont été entièrement libérées par un apport en nature consistant en 228.908.000 actions ordinaires dans Luxco 2, 483.995 actions dans Cadr'Academy 3, une société anonyme existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 182669, ayant son siège social au 51 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, 174.045 actions dans Cadr'Academy 4, une société anonyme existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 182670, ayant son siège social au 51 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg et 1,018,295 actions dans Cadr'Academy 5, une société anonyme existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 182667, ayant son siège social au 51 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

La valeur des apports en nature susmentionnés à la Société a été confirmée dans un rapport de KPMG Luxembourg, une société coopérative de droit luxembourgeois existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149133, ayant son siège social au 39 Avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg, conformément à l'article 26-1 de la Loi.

La conclusion du rapport est la suivante: «Dans le cadre du rapport produit, aucun élément n'est venu à notre attention nous menant à considérer que la valeur des apports ne correspondrait pas au moins au nombre et à la valeur des actions émises et à la prime d'émission».

Le rapport, ayant été paraphé par le notaire et le mandataire des comparant(e)s, restera annexé au présent acte pour être soumis, avec lui, aux formalités d'enregistrement.

La preuve de l'existence et de la valeur des apports susmentionnés a été apportée au notaire soussigné.

Les apports en nature, d'un montant de vingt-quatre millions cinq cent soixante-sept mille cent trente-cinq euro et dix centimes (EUR 24,567,135.10) seront alloués comme suit:

- (i) Un montant de trente-et-un mille euro (EUR 31.000) alloué compte nominal du capital social de la Société; et
- (ii) Un montant de vingt-quatre millions cinq cent trente-six mille cent trente-cinq euro et dix centimes (EUR 24,536,135.10) alloué au compte prime d'émission de la Société.

L'Assemblée générale convient d'enregistrer la participation de l'actionnariat de la Société et la création de capital, comme suit:

Magnolia (BC) Manager S.à r.l.:	1 Action de Commandité
Magnolia (BC) Holdco S.à r.l.:	30,099 Actions Ordinaires
Total	31 000 Actions émises

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions prévues par ou posées par l'article 26 de la Loi et déclare expressément qu'elles ont été remplies.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué à environ sept mille Euros (EUR 7.000.-).

Décisions des actionnaires

Les actionnaires constituants, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, ont adopté les décisions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 4 rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg.
2. La personne suivante est nommée en tant que réviseur d'entreprise agréé de la Société:

KPMG Luxembourg, une société coopérative de droit luxembourgeois existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149133, ayant son siège social au 39 Avenue J-F Kennedy, L-1855, Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate, sur demande des comparant(e)s, que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en français; à la demande des mêmes comparant(e)s et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire des comparant(e)s connues du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire des comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. PASTORELLI et D. KOLBACH.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 2 février 2016. Relation: 1LAC/2016/3651. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 12 février 2016.

Référence de publication: 2016066171/701.

(160028664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2016.

WestProfil, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1912 Luxembourg, 3, rue des Labours.

R.C.S. Luxembourg B 109.089.

Die

JÄHRLICHE GENERALVERSAMMLUNG

der Investmentgesellschaft mit variablem Kapital (Société d'Investissement à Capital Variable) WestProfil findet am 14. Juni 2016 um 10:00 Uhr in den Räumen der Deka International S.A., 5, rue des Labours, L-1912 Luxembourg, statt.

Tagesordnung:

1. Entgegennahme der Berichte des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers für das Geschäftsjahr vom 1. Januar 2015 bis 31. Dezember 2015
2. Beschlussfassung über den Jahresabschluss für das Geschäftsjahr vom 1. Januar 2015 bis 31. Dezember 2015
3. Verwendung des Jahresergebnisses
4. Entlastung des Verwaltungsrates
5. Verschiedenes

Die Punkte auf der Tagesordnung unterliegen keiner Anwesenheitsbedingung und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefasst.

Jahresabschluss, Bericht des Wirtschaftsprüfers und Geschäftsbericht können durch die Aktionäre in den Geschäftsräumen der Verwaltungsgesellschaft, Deka International S.A., 5, rue des Labours, L-1912 Luxembourg eingesehen werden oder werden den Aktionären auf Verlangen zugesendet.

Anwesenheitsquorum und die Mehrheitserfordernisse in der Generalversammlung werden entsprechend der Anzahl der am fünften Tag vor der Generalversammlung um Mitternacht (Ortszeit Luxemburg) ausgegebenen und im Umlauf befindlichen Anteile bestimmt.

Um an dieser Generalversammlung teilnehmen zu können, müssen Aktionäre von in Wertpapierdepots gehaltenen Aktien ihre Aktien daher durch die jeweilige depotführende Stelle mindestens fünf Tage vor der Generalversammlung sperren lassen und dieses mittels einer Bestätigung der depotführenden Stelle (Sperrbescheinigung) am Tage der Versammlung nachweisen.

Aktionäre oder deren Vertreter, die an der Generalversammlung teilnehmen möchten, werden gebeten, sich bis spätestens 6. Juni 2016 anzumelden.

Luxemburg, 11. Mai 2016

Der Verwaltungsrat..

Référence de publication: 2016109847/1202/32.

Kglynvest - Mundi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9780 Wincrange, 35A, A Staeves.

R.C.S. Luxembourg B 124.159.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social A Staeves 35A, L-9780 Wincrange, le *6 juin 2016* à 09.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2015,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2015 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2016109118/833/17.

Immobilière des Sables S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 86.289.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu mardi *7 juin 2016* à 9:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2015.
2. Approbation du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2016109839/1267/17.

Mine Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 76.332.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Qui se tiendra au siège social en date du *07 juin 2016* à 10 heures, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Discussion et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2015.
2. Discussion sur le rapport de commissaire portant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2015 ;
3. Octroi de la décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice qui s'est clôturé le 31 décembre 2015;
4. Affectation du résultat réalisé au cours de l'exercice 2015 ;
5. Le cas échéant, mention quant à l'application de l'article 100 des L.C.S.C. ;
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2016109840/1004/18.

Leo Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 87.391.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE STATUTAIRE

qui se tiendra le *6 juin 2016* à 9:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2015
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
4. Nominations Statutaires
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2016109841/795/16.

Ana Holding S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 75.064.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *8 juin 2016* à 10.00 heures au siège social à l'effet de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

Ordre du jour:

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2015 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2016109842/755/18.

Quacis, Cap. Inv. Gesto., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 94.259.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le *6 juin 2016* à 09.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2015,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2015 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2016109843/833/17.

Fenstratus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 131.100.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu jeudi *9 juin 2016* à 10:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2015.
2. Approbation du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2016109845/1267/17.

VMF Solutions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 183.455.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu mardi *7 juin 2016* à 17:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2015.
2. Approbation du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2016109844/1267/16.

Invest 2000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 37.937.

Les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Qui se tiendra au siège social, en date du *6 juin 2016* à 15 heures, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Discussion et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2015.
2. Discussion sur le rapport du Commissaire.
3. Octroi de la décharge, telle que requise par la loi, aux Administrateurs et au Commissaire pour les fonctions exercées par ceux-ci dans la société durant l'exercice social qui s'est terminé le 31 décembre 2015.
4. Décision de l'affectation du résultat réalisé au cours de l'exercice écoulé.
5. Le cas échéant, décision conformément à l'article 100 des L.C.S.C.
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2016109846/1004/18.

Brooklyn Bridge Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 38.667.

Le quorum requis par l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales n'ayant pas été atteint lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue le 10 mai 2016, l'assemblée n'a pas pu statuer sur l'ordre du jour.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIREqui aura lieu le *20 juin 2016* à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant :*Ordre du jour:*

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Les décisions sur l'ordre du jour seront prises quelle que soit la portion des actions présentes ou représentées et pour autant qu'au moins les deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés se soient prononcés en faveur de telles décisions.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2016109848/795/18.

2512 H S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 152.678.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIREqui se tiendra le mercredi *8 juin 2016* à 14.00 heures au siège social avec pour*Ordre du jour:*

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2015 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Décision à prendre quant à la poursuite de l'activité de la société,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2016109849/755/19.

Lumax International Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 20.810.

Mesdames et Messieurs les actionnaires de notre société sont priés d'assister à

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra au 20, rue de Bitbourg L-1273 Luxembourg, le *03 juin 2016* à 14,00 heures pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Rapport du Commissaire-Vérificateur.
2. Décharge donnée au liquidateur et au Commissaire-Vérificateur.
3. Détermination de l'endroit où les livres et les documents seront conservés pour une durée de 5 ans.
4. Divers.

Le liquidateur

Référence de publication: 2016099323/16.

Lumax International Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 20.810.

Mesdames et Messieurs les actionnaires de notre société sont priés d'assister à

l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra au 20, rue de Bitbourg L-1273 Luxembourg, le *03 juin 2016* à 14,30 heures pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :*Ordre du jour:*

1. Rapport du conseil d'administration sur l'exercice 2015,
2. Rapport du Commissaire aux comptes sur l'exercice 2015,
3. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes de l'exercice 2015,
4. Affectation du résultat 2015,
5. Décharge aux administrateurs et au commissaire,
6. Divers.

*Le liquidateur*Référence de publication: 2016099324/18.

Petrus International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 55.363.

Les Actionnaires sont convoqués à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le *27 mai 2016* à 14.30 heures au siège social de la société avec l'ordre du jour suivant:*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2015
3. Décharge à l'Administrateur Unique et au Commissaire aux Comptes
4. Divers

*Le Conseil d'Administration.*Référence de publication: 2016102904/15.

Lux Electronic Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 141.706.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de LUX ELECTRONIC COMPANY S.A. Société Anonyme 44, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg R.C.S. Luxembourg B 141.706 qui se tiendra le vendredi *27 mai 2016* à 11.00 heures au siège social avec pour*Ordre du jour:*

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2015 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

*Le Conseil d'Administration.*Référence de publication: 2016103829/755/19.

Aviso Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 174.766.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement le *27 mai 2016* à 9.00 heures au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2015.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2016103832/534/16.

Starten Partner S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 177.436.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE STATUTAIRE

qui se tiendra extraordinairement le *27 mai 2016* à 14:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2014
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2016103840/795/16.

Flexifund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 10, Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 44.523.

As indicated during the first Statutory General Meeting held on April 28, 2016, all the necessary items to approve the annual accounts were not finalized and therefore the Statutory General Meeting was postponed.

In this respect a

SECOND STATUTORY GENERAL MEETING

will be held on *May 27, 2016* at 10:00 a.m. CET, at the offices of BNP Paribas Investment Partners Luxembourg, 10, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, to deliberate on the following agenda:

Agenda:

1. Presentation and approval of the reports of the Board of Directors and of the Auditor;
2. Approval of the annual accounts for the financial period closed as at December 31, 2015 and allocation of the results;
3. Discharge to the Directors for the exercise of their mandates;
4. Statutory appointments;
5. Miscellaneous.

The Meeting will validly deliberate regardless of the number of shares present or represented and the decisions will be taken by a simple majority of the shares present or represented; account shall not be taken of abstentions. Every share, whatever its unit value, gives the right to one vote. Fractional shares shall have no voting right.

Shareholders wishing to attend or to be represented at the Meeting are admitted upon proof of their identity and share-blocking certificate. Their intention to participate shall be known at least five business days before the Meeting.

Annual accounts, as well as the report of the auditor and the management report are available at the registered office of the Company. Shareholders may request a copy of these documents. Such request shall be sent by post at the following address : BNP Paribas Investment Partners Luxembourg, 10, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg - or by email to fs.lu.legal@bnpparibas-ip.com.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2016103843/755/28.

ABF Lux SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 24, Bohey.

R.C.S. Luxembourg B 93.600.

Les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Qui se tiendra au siège social en date du *27 mai 2016* à 13 heures avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Discussion et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2015 ;
2. Discussion sur le rapport du Commissaire portant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2015 ;
3. Octroi de la décharge, telle que requise par la loi, aux Administrateurs et au Commissaire pour les fonctions exercées par ceux-ci dans la société durant l'exercice social qui s'est terminé le 31 décembre 2015 ;
4. Affectation du résultat réalisé au cours de l'exercice écoulé ;
5. Le cas échéant, décision conformément à l'article 100 des L.C.S.C. ;
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2016103841/1004/18.

BNP Paribas Flexi III, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 10, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 130.436.

As indicated during the first Statutory General Meeting held on April 28, 2016, all the necessary items to approve the annual accounts were not finalized and therefore the Statutory General Meeting was postponed.

In this respect a

SECOND STATUTORY GENERAL MEETING

will be held on *May 27, 2016* at 10:30 a.m. CET, at the offices of BNP Paribas Investment Partners Luxembourg, 10, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, to deliberate on the following agenda:

Agenda:

1. Presentation and approval of the reports of the Board of Directors and of the auditor;
2. Approval of the annual accounts for the financial period closed as at December 31, 2015 and allocation of the results;
3. Discharge to the Directors for the exercise of their mandates;
4. Statutory appointments;
5. Miscellaneous.

The Meeting will validly deliberate regardless of the number of shares present or represented and the decisions will be taken by a simple majority of the shares present or represented; account shall not be taken of abstentions. Every share, whatever its unit value, gives the right to one vote. Fractional shares shall have no voting right.

Shareholders wishing to attend or to be represented at the Meeting are admitted upon proof of their identity and share-blocking certificate. Their intention to participate shall be known at least five business days before the Meeting.

Annual accounts, as well as the report of the auditor and the management report are available at the registered office of the Company. Shareholders may request a copy of these documents. Such request shall be sent by post at the following address : BNP Paribas Investment Partners Luxembourg, 10, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg - or by email to fs.lu.legal@bnpparibas-ip.com.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2016103845/755/28.

Isidro International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 11.906.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held extraordinarily on *May 27, 2016* at 2.00 p.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at June 30, 2014
3. Ratification of the co-option of two Directors
4. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
5. Miscellaneous.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2016103842/795/16.

WILLI S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 131.202.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme WILLI S.A. Société de gestion de patrimoine familial sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi, *26 mai 2016* à 14.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9b, bd Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.12.2015.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2016105508/750/16.

Sogido Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1326 Luxembourg, 42, rue Auguste Charles.
R.C.S. Luxembourg B 86.827.

CLÔTURE DE LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 21/04/2016, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de la liquidation de la société suivante:

- SOGIDO SARL, avec siège social à 42, rue Auguste Charles, L-1326 Luxembourg,

Pour extrait conforme
Maître Wilson
Le liquidateur

Référence de publication: 2016107196/14.

(160078960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

Tyrolean Guards GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7430 Fischbach, 3, rue du Lavoir.
R.C.S. Luxembourg B 61.048.

CLÔTURE DE LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 21/04/2016, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de la liquidation de la société suivante:

- TYROLEAN GUARDS GMBH, avec siège social à 3, rue du Lavoir L-7430 Fischbach.

Pour extrait conforme
Maître Wilson
Le liquidateur

Référence de publication: 2016107262/13.

(160078959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

MPF Flex Invest, Fonds Commun de Placement.

Das mit Wirkung vom 13. Juni 2016 geänderte Verwaltungsreglement 06/2016 des Investmentfonds „MPF Flex Invest“ wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 12.06.2016.

Anell / Rech

Directeur / Directeur

Référence de publication: 2016107685/11.

(160080584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

MPF Strategie Defensiv, Fonds Commun de Placement.

Das mit Wirkung vom 13. Juni 2016 geänderte Verwaltungsreglement 06/2016 des Investmentfonds „MPF Strategie Defensiv“ wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 12.06.2016.

Anell / Rech

Directeur / Directeur

Référence de publication: 2016107686/11.

(160080585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

Allianz Global Investors Fund IX, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 48.370.

Mitteilung an die Anteilhaber des Allianz Global Investors Fund IX -

Allianz Money Market Euro II

Der Verwaltungsrat der Gesellschaft hat den Beschluss gefasst, den einzigen Teilfonds der Gesellschaft, "Allianz Money Market Euro II" ("der Teilfonds"), mit Ablauf des 31. Mai 2016 aufzulösen, da infolge des geringen Fondsvolumens eine effektive Verwaltung des Teilfonds nicht möglich ist, sowie den Anteilhabern die Auflösung der Gesellschaft mit Ablauf des 31. Mai 2016 vorzuschlagen.

Anteilkaufaufträge für Anteile des Teilfonds, die bis zum 17. Mai 2016 14.00 Uhr (MESZ) bei den jeweiligen depotführenden Stellen, den Vertriebsgesellschaften, den Zahlstellen oder der Register- und Transferstelle eingehen, werden ausgeführt. Anteilkaufaufträge für Anteile des Teilfonds, die nach dem 17. Mai 2016 14.00 Uhr (MESZ) bei den jeweiligen depotführenden Stellen, den Vertriebsgesellschaften, den Zahlstellen oder der Register- und Transferstelle eingehen, werden nicht zur Ausführung gebracht.

Anteilhaber des Teilfonds, die mit der Liquidation nicht einverstanden sind, können ihre Anteile - wie gewohnt kostenfrei - zurückgeben, wenn der Rücknahmeauftrag bis zum 25. Mai 2016 14.00 Uhr (MESZ) bei den jeweiligen depotführenden Stellen, den Vertriebsgesellschaften, den Zahlstellen oder der Register- und Transferstelle eingeht. Rücknahmeaufträge für Anteile des Teilfonds, die nach dem 25. Mai 2016 14.00 Uhr (MESZ) bei den jeweiligen depotführenden Stellen, den Vertriebsgesellschaften, den Zahlstellen oder der Register- und Transferstelle eingehen, werden nicht zur Ausführung gebracht.

Die Kosten der Liquidation werden von der Verwaltungsgesellschaft getragen.

Der aktuelle Verkaufsprospekt und die wesentlichen Anlegerinformationen des Teilfonds der Gesellschaft sind für Anteilhaber am Sitz der Gesellschaft, der Verwaltungsgesellschaft in Frankfurt am Main und bei der Informationsstelle in Luxemburg (State Street Bank Luxembourg S.C.A.) einsehbar bzw. kostenfrei erhältlich.

Mai 2016

Im Auftrag des Verwaltungsrats

Allianz Global Investors GmbH

Référence de publication: 2016108990/755/31.

Japan Fund Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1B, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 46.632.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 03 Mai 2016 que: Monsieur Toru HORIE, demeurant professionnellement à Luxembourg au 1B, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, a démissionné de ses fonctions de Membre du Conseil d'Administration, de Japan Fund Management (Luxembourg) S.A., avec effet au 03 Mai 2016.

Monsieur Tsutomu SUZUKI, demeurant professionnellement à Luxembourg au 1B, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, est nommé Membre du Conseil d'Administration, en qualité d'Administrateur de Japan Fund Management (Luxembourg) S.A., avec effet au 03 Mai 2016.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires statuant sur les comptes arrêtés au 31 Décembre 2016.

Munsbach, le 04 Mai 2016.

Pour extrait conforme

Dr. Christian SZYLAR

Administrateur

Référence de publication: 2016107820/21.

(160080288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

Cobano S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2bis, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 140.669.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le 3 juin 2016 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31.12.2015
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2016109431/788/17.

SeeReal Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6B, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 112.913.

In the year two thousand and sixteen, on the nineteenth of January.

Before Us Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg.

Was held

an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of "SeeReal Technologies S.A.", (R.C.S. Luxembourg, section B number 112913) (hereinafter, the "Corporation"), having its registered office in L-5365 Munsbach, 6B, Parc d'Activité Syrdall, incorporated by deed of the undersigned notary, then residing in Mersch, on December 14, 2005, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C (the "Mémorial") number 561 of March 17, 2006. The Articles of Incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on the 13th October 2015, published in the Mémorial C, number 3457 of December 28, 2015.

The meeting is presided over by Mr Alain RUKAVINA, lawyer, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs Christiane KIEWEL, office manager, residing in Wittlich.

The meeting elects as scrutineer Mr Mark THORSEN, lawyer, residing in Copenhagen.

The chairman declares and requests the notary to record:

I. - That all the shares are registered shares and that the shareholders are registered in a share register. All the shareholders have been convened to the present meeting by registered mail dated 6th January 2016.

II. - That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies are attached to the present deed.

III. - As it appears from the said attendance list, the 37,987 (thirty-seven thousand nine hundred and eighty-seven) shares representing the entire share capital, are represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting is regularly constituted and can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders declare having had full prior knowledge.

IV. - That the agenda is the following:

Agenda

1) increase of capital in the Company in the amount of EUR 71,400 to raise it from EUR 3,798,700 to EUR 3,870,100 by the issuance of a total of 714 new F Shares of EUR 100 each, to be issued with a total issue premium of EUR 678,600 as follows:

(a) subscription for 238 new F Shares of EUR 100 or nominally EUR 23,800 by Dominion Pension Plan Trustees (Jersey) Ltd. as trustee of the Laurent Caraffa Trust of P.O. Box 603, 3rd Floor, Charter Place, 23-27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, JE4 0WH, United Kingdom to be paid-up in cash with an amount of EUR 250,000 (Euro two hundred fifty thousand) in total with an issue premium of EUR 226,200;

(b) subscription for 238 new F Shares of EUR 100 or nominally EUR 23,800 by TOM GLOCER of New York, 60E 96th Street, NY 10128, U.S.A., to be paid-up in cash with an amount of EUR 250,000 (Euro two hundred fifty thousand) in total with an issue premium of EUR 226,200;

(c) subscription for 238 new F Shares of EUR 100 or nominally EUR 23,800 by NME INVESTMENTS LIMITED, with registered office at Nerine Chambers, P O Box 905, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, to be paid-up in cash with an amount of EUR 250,000 (Euro two hundred fifty thousand) in total with an issue premium of EUR 226,200;

2) waiver of all the preferential subscription rights to which the shareholders are entitled on occasion of the aforementioned capital increase under agenda item 1

3) amendment of article 5 of the by-laws, which henceforth will read as follows:

English version

Art. 5. 1st paragraph. “The subscribed capital of the company is fixed at EUR 3,870,100 (IN WORDS three million eight hundred seventy thousand one hundred Euros) divided into 38,701 (IN WORDS thirty eight thousand seven hundred and one) shares, where 32,417 (IN WORDS thirty two thousand four hundred and seventeen) shares are class A Shares, 1,216 (IN WORDS one thousand two hundred and sixteen) shares are class B Shares, 1,620 (IN WORDS one thousand six hundred and twenty) shares are class C Shares, 1,216 (IN WORDS one thousand two hundred and sixteen) shares are class D Shares, 411 (IN WORDS four hundred and eleven) shares are class E Shares and 1,821 (IN WORDS one thousand eight hundred and twenty-one) shares are class F Shares.

Each issued share of each class - which is fully paid up - has a nominal value of EUR 100 (one hundred Euros), the rights and obligations attached to the shares shall be identical except otherwise provided by the Articles of Incorporation.”

French version

Art. 5. 1^{er} paragraphe. «Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 3.870.100 (EN LETTRES trois millions huit cent soixante-dix mille cent euros) représenté par 38.701 (EN LETTRES trente-huit mille sept cent une) actions, dont 32.417 (EN LETTRES trente-deux mille quatre cent dix-sept) actions de catégorie A, 1.216 (EN LETTRES mille deux cent seize) actions de catégorie B, 1.620 (EN LETTRES mille six cent vingt) actions de catégorie C, 1.216 (EN LETTRES mille deux cent seize) actions de catégorie D, 411 (EN LETTRES quatre cent onze) actions de catégorie E et 1.821 (EN LETTRES mille huit cent vingt-et-une) actions de catégorie F.

Chaque action de chaque catégorie - qui est entièrement libérée - a une valeur nominale de EUR 100 (cent euros), les droits et obligations inhérents aux actions de chaque catégorie sont identiques, sauf stipulation contraire des statuts de la Société.»

4) amendment of article 20.2 of the by-laws, which will henceforth read as follows:

English version

“ **Art. 20.2.** If an effective resolution is passed for the solvent winding-up of the Company, that is, a voluntary dissolution, then after payment of all the debts and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be applied in the following amount and priority:

- first, in paying to the sole holder of the B Shares an aggregate amount of EUR 2,250,000 (IN WORDS two million two hundred and fifty thousand Euros);
 - second, in paying to the holders of the C Shares an aggregate amount of EUR 3,000,000 (IN WORDS three million Euros) pro rata to their then holding of C Shares;
 - third, in paying to the holders of the D Shares an aggregate amount of EUR 2,250,000 (IN WORDS two million two hundred and fifty thousand Euros) pro rata to their then holding of D Shares;
 - fourth, in paying to the holders of the E Shares an aggregate amount of EUR 675,000 (IN WORDS six hundred and seventy-five thousand Euros) pro rata to their then holding of E Shares;
 - fifth, in paying to the holders of the F Shares an aggregate amount of EUR 2,925,000 (IN WORDS two million nine hundred and twenty-five thousand Euros) pro rata to their then holding of F Shares; and
 - sixth, in paying to the holders of the A Shares an aggregate amount of EUR 28,900,000 (IN WORDS twenty-eight million nine hundred thousand Euros) pro rata to their then holding of A Shares; and
- if the Company still has assets remaining after the distributions referred to above, those assets shall be applied *pari passu* among the holders of the A Shares, B Shares, C Shares, D Shares, E Shares and F Shares, as if such shares constituted one and the same class.”

French version

« **Art. 20.2.** Suite à une décision de dissolution volontaire et solvable, après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti entre les différents actionnaires selon le quantum et le rang de priorité repris ci-dessous:

- premièrement, paiement d'un montant de 2.250.000.-EUR (EN LETTRES deux millions deux cents cinquante mille Euros) à l'actionnaire de catégorie B;
 - deuxièmement, paiement d'un montant de 3.000.000.-EUR (EN LETTRES trois millions Euros) aux actionnaires de catégorie C réparti au pro rata des actions qu'ils détiennent;
 - troisièmement, paiement d'un montant de 2.250.000.-EUR (EN LETTRES deux millions deux cents cinquante mille Euros) aux actionnaires de catégorie D réparti au pro rata des actions qu'ils détiennent;
 - quatrièmement, paiement d'un montant de 675.000.-EUR (EN LETTRES six cents soixante-quinze mille Euros) aux actionnaires de catégorie E réparti au pro rata des actions qu'ils détiennent;
 - cinquièmement, paiement d'un montant de 2.925.000.-EUR (EN LETTRES deux millions neuf cents vingt-cinq mille Euros) aux actionnaires de catégorie F réparti au pro rata des actions qu'ils détiennent; et
 - sixièmement, paiement d'un montant de 28.900.000.-EUR (EN LETTRES vingt-huit millions neuf cent mille Euros) aux actionnaires de catégorie A réparti au pro rata des actions qu'ils détiennent; et
- au cas où le boni de liquidation ne serait pas épuisé après les paiements repris ci-dessus, le solde sera réparti *pari passu* entre les actionnaires de catégorie A, B, C, D, E et F au pro rata des actions détenues par chaque actionnaire, comme si de telles actions constituaient une même catégorie.»

5) Amendment of article 20.4 of the by-laws, which henceforth will read as follows:

English version

“ **Art. 20.4.** Should the Company be voluntarily dissolved after 1 August 2019 but before the admission of all of the shares of any class in the share capital of the Company to the Official List of the UK Listing Authority, the AIM market operated by the London Stock Exchange plc or any other equivalent or similar share market, the net liquidation proceeds shall be applied in paying to the holders of the E Shares an aggregate amount of EUR 675,000 (IN WORDS six hundred and seventy-five thousand Euros) pro rata to their then holding of E Shares and - if the net liquidation proceeds exceeds - the next EUR 2,925,000 (IN WORDS two million nine hundred and twenty-five thousand Euros) shall then be applied in paying the holders of the F Shares pro rata to their then holding of F Shares. The next EUR 36,400,000 (IN WORDS thirty six million four hundred thousand Euros) shall then be applied *pari passu* among the holders of A Shares, B Shares, C Shares and D Shares as if such shares constituted one and the same class and, if the Company still has assets remaining after such distribution, those assets shall be applied *pari passu* among the holders of the A Shares, B Shares, C Shares, D Shares, E Shares and F Shares, as if such shares constituted one and the same class.”

French version

« **Art. 20.4.** Au cas où la dissolution volontaire de la Société intervient après le 1^{er} août 2019, mais avant l'admission de toutes les actions de toutes catégories de la Société à la cote officielle auprès de l'Autorité de cotation du Royaume Uni, auprès du marché AIM opéré par London Stock Exchange plc ou auprès de tout marché d'actions équivalent ou similaire, la première tranche du boni net de liquidation correspondant à 675.000.-EUR (EN LETTRES six cent soixante-quinze

mille euros) sera répartie entre les actionnaires de catégorie E au pro rata des actions qu'ils détiennent, la deuxième tranche du boni net de liquidation correspondant à 2.925.000.-EUR (EN LETTRES deux millions neuf cent vingt-cinq mille Euros) sera répartie entre les actionnaires de catégorie F au pro rata des actions qu'ils détiennent, la troisième tranche du boni net de liquidation correspondant à 36.400.000.- EUR (EN LETTRES trente-six millions quatre cent mille Euros) sera répartie pari passu entre les actionnaires de catégorie A, B, C et D au pro rata des actions détenues par chaque actionnaire, comme si de telles actions constituaient une même catégorie. Au cas où le boni net de liquidation ne serait pas épuisé après les paiements repris ci-dessus, le solde sera réparti pari passu entre les actionnaires de catégorie A, B, C, D, E et F au pro rata des actions détenues par chaque actionnaire, comme si de telles actions constituaient une même catégorie.»

6) Amendment of article 20.5 of the by-laws, which henceforth will read as follows:

English version

“ **Art. 20.5.** Should the Company be voluntarily dissolved after 1 April 2020 but before the admission of all of the shares of any class in the share capital of the Company to the Official List of the UK Listing Authority, the AIM market operated by the London Stock Exchange plc or any other equivalent or similar share market, the net liquidation proceeds of the Company shall be applied in paying to the holders of the F Shares an aggregate amount of EUR 2,925,000 (IN WORDS two million nine hundred twenty-five thousand Euros) pro rata to their then holding of F Shares. The next EUR 37,075,000 (IN WORDS thirty seven million seventy-five thousand Euros) shall then be applied pari passu among the holders of A Shares, B Shares, C Shares, D Shares and E Shares as if such shares constituted one and the same class.“

French version

« **Art. 20.5.** Au cas où la dissolution volontaire de la Société intervient après le 1^{er} avril 2020 mais avant l'admission de toutes les actions de toutes catégories de la Société à la cote officielle auprès de l'Autorité de cotation du Royaume Uni, auprès du marché AIM opéré par London Stock Exchange plc ou auprès de tout marché d'actions équivalent ou similaire, la première tranche du boni net de liquidation correspondant à 2.925.000.-EUR (EN LETTRES deux millions neuf cent vingt-cinq mille Euros) sera réparti entre les actionnaires de catégorie F au pro rata des actions qu'ils détiennent, la deuxième tranche du boni net de liquidation correspondant à 37.075.000.-EUR (EN LETTRES trente-sept million soixante-quinze mille Euros) sera répartie pari passu entre les actionnaires de catégorie A, B, C, D et E, comme si de telles actions constituaient une même catégorie.»

After deliberation, the Meeting decides to adopt unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to increase the capital in the Company in the amount of EUR 71,400 (seventy-one thousand four hundred euros) to raise it from EUR 3,798,700 (three million seven hundred and ninety-eight thousand seven hundred euros) to EUR 3,870,100 (three million eight hundred and seventy thousand one hundred euros) by the issuance of a total of 714 (seven hundred and fourteen) new F Shares of EUR 100 (one hundred euros) each, to be issued with a total issue premium of EUR 678,600 (six hundred and seventy-eight thousand six hundred euros) as follows:

a) subscription for 238 (two hundred and thirty-eight) new F Shares of EUR 100 (one hundred euros) or nominally EUR 23,800 (twenty-three thousand eight hundred euros) by Dominion Pension Plan Trustees (Jersey) Ltd. as trustee of the Laurent Caraffa Trust of P.O. Box 603, 3rd Floor, Charter Place, 23-27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, JE4 0WH, United Kingdom to be paid-up in cash with an amount of EUR 250,000 (Euro two hundred fifty thousand) in total with an issue premium of EUR 226,200 (two hundred and twenty-six thousand two hundred euros);

b) subscription for 238 (two hundred and thirty-eight) new F Shares of EUR 100 or nominally EUR 23,800 (twenty-three thousand eight hundred euros) by TOM GLOCER of New York, 60E 96th Street, NY 10128, U.S.A., to be paid-up in cash with an amount of EUR 250,000 (Euro two hundred fifty thousand) in total with an issue premium of EUR 226,200 (two hundred and twenty-six thousand two hundred euros);

c) subscription for 238 (two hundred and thirty-eight) new F Shares of EUR 100 or nominally EUR 23,800 (twenty-three thousand eight hundred euros) by NME INVESTMENTS LIMITED, with registered office at Nerine Chambers, P O Box 905, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, to be paid-up in cash with an amount of EUR 250,000 (Euro two hundred fifty thousand) in total with an issue premium of EUR 226,200 (two hundred and twenty-six thousand two hundred euros);

The subscribers all here represented by Mr Alain RUKAVINA, prenamed,
by virtue of proxies hereto attached.

All the new shares having been paid up in cash, the amount of EUR 750,000.- (seven hundred and fifty thousand euros) has been put at the disposal of the Company, as has been certified to the undersigned notary.

Out of the amount of EUR 750,000.- (seven hundred and fifty thousand euros), EUR 71,400 (seventy-one thousand four hundred euros) are allocated to the capital and EUR 678,600.- (six hundred and seventy-eight thousand six hundred euros) to the issue premium.

Second resolution

The meeting resolves to waive all the preferential subscription rights to which the shareholders are entitled on occasion of the aforementioned capital increase under agenda item 1.

Third resolution

The meeting resolves to amend article 5 of the by-laws, which henceforth will read as follows:

English version

Art. 5. 1st paragraph. “The subscribed capital of the company is fixed at EUR 3,870,100 (IN WORDS three million eight hundred seventy thousand one hundred Euros) divided into 38,701 (IN WORDS thirty eight thousand seven hundred and one) shares, where 32,417 (IN WORDS thirty two thousand four hundred and seventeen) shares are class A Shares, 1,216 (IN WORDS one thousand two hundred and sixteen) shares are class B Shares, 1,620 (IN WORDS one thousand six hundred and twenty) shares are class C Shares, 1,216 (IN WORDS one thousand two hundred and sixteen) shares are class D Shares, 411 (IN WORDS four hundred and eleven) shares are class E Shares and 1,821 (IN WORDS one thousand eight hundred and twenty-one) shares are class F Shares.

Each issued share of each class - which is fully paid up - has a nominal value of EUR 100 (one hundred Euros), the rights and obligations attached to the shares shall be identical except otherwise provided by the Articles of Incorporation.”

French version

Art. 5. 1^{er} paragraphe. «Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 3.870.100 (EN LETTRES trois millions huit cent soixante-dix mille cent euros) représenté par 38.701 (EN LETTRES trente-huit mille sept cent une) actions, dont 32.417 (EN LETTRES trente-deux mille quatre cent dix-sept) actions de catégorie A, 1.216 (EN LETTRES mille deux cent seize) actions de catégorie B, 1.620 (EN LETTRES mille six cent vingt) actions de catégorie C, 1.216 (EN LETTRES mille deux cent seize) actions de catégorie D, 411 (EN LETTRES quatre cent onze) actions de catégorie E et 1.821 (EN LETTRES mille huit cent vingt-et-une) actions de catégorie F.

Chaque action de chaque catégorie - qui est entièrement libérée - a une valeur nominale de EUR 100 (cent euros), les droits et obligations inhérents aux actions de chaque catégorie sont identiques, sauf stipulation contraire des statuts de la Société.»

Fourth resolution

The meeting resolves to amend article 20.2 of the by-laws, which will henceforth read as follows:

English version

“ **Art. 20.2.** If an effective resolution is passed for the solvent winding-up of the Company, that is, a voluntary dissolution, then after payment of all the debts and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be applied in the following amount and priority:

- first, in paying to the sole holder of the B Shares an aggregate amount of EUR 2,250,000 (IN WORDS two million two hundred and fifty thousand Euros);
- second, in paying to the holders of the C Shares an aggregate amount of EUR 3,000,000 (IN WORDS three million Euros) pro rata to their then holding of C Shares;
- third, in paying to the holders of the D Shares an aggregate amount of EUR 2,250,000 (IN WORDS two million two hundred and fifty thousand Euros) pro rata to their then holding of D Shares;
- fourth, in paying to the holders of the E Shares an aggregate amount of EUR 675,000 (IN WORDS six hundred and seventy-five thousand Euros) pro rata to their then holding of E Shares;
- fifth, in paying to the holders of the F Shares an aggregate amount of EUR 2,925,000 (IN WORDS two million nine hundred and twenty-five thousand Euros) pro rata to their then holding of F Shares; and
- sixth, in paying to the holders of the A Shares an aggregate amount of EUR 28,900,000 (IN WORDS twenty-eight million nine hundred thousand Euros) pro rata to their then holding of A Shares; and

if the Company still has assets remaining after the distributions referred to above, those assets shall be applied *pari passu* among the holders of the A Shares, B Shares, C Shares, D Shares, E Shares and F Shares, as if such shares constituted one and the same class.”

French version

« **Art. 20.2.** Suite à une décision de dissolution volontaire et solvable, après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti entre les différents actionnaires selon le quantum et le rang de priorité repris ci-dessous:

- premièrement, paiement d'un montant de 2.250.000.-EUR (EN LETTRES deux millions deux cents cinquante mille Euros) à l'actionnaire de catégorie B;

- deuxièmement, paiement d'un montant de 3.000.000.-EUR (EN LETTRES trois millions Euros) aux actionnaires de catégorie C réparti au pro rata des actions qu'ils détiennent;
 - troisièmement, paiement d'un montant de 2.250.000.-EUR (EN LETTRES deux millions deux cents cinquante mille Euros) aux actionnaires de catégorie D réparti au pro rata des actions qu'ils détiennent;
 - quatrièmement, paiement d'un montant de 675.000.-EUR (EN LETTRES six cents soixante-quinze mille Euros) aux actionnaires de catégorie E réparti au pro rata des actions qu'ils détiennent;
 - cinquièmement, paiement d'un montant de 2.925.000.-EUR (EN LETTRES deux millions neuf cents vingt-cinq mille Euros) aux actionnaires de catégorie F réparti au pro rata des actions qu'ils détiennent; et
 - sixièmement, paiement d'un montant de 28.900.000.-EUR (EN LETTRES vingt-huit millions neuf cent mille Euros) aux actionnaires de catégorie A réparti au pro rata des actions qu'ils détiennent; et
- au cas où le boni de liquidation ne serait pas épuisé après les paiements repris ci-dessus, le solde sera réparti pari passu entre les actionnaires de catégorie A, B, C, D, E et F au pro rata des actions détenues par chaque actionnaire, comme si de telles actions constituaient une même catégorie.»

Fifth resolution

The meeting resolves to amend article 20.4 of the by-laws, which henceforth will read as follows:

English version

“ **Art. 20.4.** Should the Company be voluntarily dissolved after 1 August 2019 but before the admission of all of the shares of any class in the share capital of the Company to the Official List of the UK Listing Authority, the AIM market operated by the London Stock Exchange plc or any other equivalent or similar share market, the net liquidation proceeds shall be applied in paying to the holders of the E Shares an aggregate amount of EUR 675,000 (IN WORDS six hundred and seventy-five thousand Euros) pro rata to their then holding of E Shares and - if the net liquidation proceeds exceeds - the next EUR 2,925,000 (IN WORDS two million nine hundred and twenty-five thousand Euros) shall then be applied in paying the holders of the F Shares pro rata to their then holding of F Shares. The next EUR 36,400,000 (IN WORDS thirty six million four hundred thousand Euros) shall then be applied pari passu among the holders of A Shares, B Shares, C Shares and D Shares as if such shares constituted one and the same class and, if the Company still has assets remaining after such distribution, those assets shall be applied pari passu among the holders of the A Shares, B Shares, C Shares, D Shares, E Shares and F Shares, as if such shares constituted one and the same class.”

French version

« **Art. 20.4.** Au cas où la dissolution volontaire de la Société intervient après le 1^{er} août 2019, mais avant l'admission de toutes les actions de toutes catégories de la Société à la cote officielle auprès de l'Autorité de cotation du Royaume Uni, auprès du marché AIM opéré par London Stock Exchange plc ou auprès de tout marché d'actions équivalent ou similaire, la première tranche du boni net de liquidation correspondant à 675.000.-EUR (EN LETTRES six cent soixante-quinze mille euros) sera répartie entre les actionnaires de catégorie E au pro rata des actions qu'ils détiennent, la deuxième tranche du boni net de liquidation correspondant à 2.925.000.-EUR (EN LETTRES deux millions neuf cent vingt-cinq mille Euros) sera répartie entre les actionnaires de catégorie F au pro rata des actions qu'ils détiennent, la troisième tranche du boni net de liquidation correspondant à 36.400.000.- EUR (EN LETTRES trente-six millions quatre cent mille Euros) sera répartie pari passu entre les actionnaires de catégorie A, B, C et D au pro rata des actions détenues par chaque actionnaire, comme si de telles actions constituaient une même catégorie. Au cas où le boni net de liquidation ne serait pas épuisé après les paiements repris ci-dessus, le solde sera réparti pari passu entre les actionnaires de catégorie A, B, C, D, E et F au pro rata des actions détenues par chaque actionnaire, comme si de telles actions constituaient une même catégorie.»

Sixth resolution

The meeting resolves to amend article 20.5 of the by-laws, which henceforth will read as follows:

English version

“ **Art. 20.5.** Should the Company be voluntarily dissolved after 1 April 2020 but before the admission of all of the shares of any class in the share capital of the Company to the Official List of the UK Listing Authority, the AIM market operated by the London Stock Exchange plc or any other equivalent or similar share market, the net liquidation proceeds of the Company shall be applied in paying to the holders of the F Shares an aggregate amount of EUR 2,925,000 (IN WORDS two million nine hundred twenty-five thousand Euros) pro rata to their then holding of F Shares. The next EUR 37,075,000 (IN WORDS thirty seven million seventy-five thousand Euros) shall then be applied pari passu among the holders of A Shares, B Shares, C Shares, D Shares and E Shares as if such shares constituted one and the same class.“

French version

« **Art. 20.5.** Au cas où la dissolution volontaire de la Société intervient après le 1^{er} avril 2020 mais avant l'admission de toutes les actions de toutes catégories de la Société à la cote officielle auprès de l'Autorité de cotation du Royaume Uni, auprès du marché AIM opéré par London Stock Exchange plc ou auprès de tout marché d'actions équivalent ou similaire, la première tranche du boni net de liquidation correspondant à 2.925.000.-EUR (EN LETTRES deux millions neuf cent

vingt-cinq mille Euros) sera réparti entre les actionnaires de catégorie F au pro rata des actions qu'ils détiennent, la deuxième tranche du boni net de liquidation correspondant à 37.075.000.-EUR (EN LETTRES trente-sept million soixante-quinze mille Euros) sera répartie pari passu entre les actionnaires de catégorie A, B, C, D et E, comme si de telles actions constituaient une même catégorie.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 3,000.-.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède

L'an deux mille seize, le dix-neuf janvier.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "SeeReal Technologies S.A. (R.C.S. Luxembourg numéro B 112.913 (ci-après, la «Société»), ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 6B, Parc d'Activité Syrdall, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 14 décembre 2005, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 561 du 17 mars 2006. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 13 octobre 2015, publié au Mémorial C, numéro 3457 du 28 décembre 2015.

L'assemblée est présidée par Monsieur Alain RUKAVINA, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Christiane KIEWEL, office manager, demeurant à Wittlich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Mark THORSEN, avocat, demeurant à Copenhague.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. - Que toutes les actions sont nominatives et que les actionnaires sont inscrits dans un registre d'actionnaires. Tous les actionnaires ont été convoqués à la présente assemblée par lettres recommandées du 6 janvier 2015.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations sont annexées au présent procès-verbal.

III. - Qu'il apparaît de ladite liste de présence que les 37.987 (trente-sept mille neuf cent quatre-vingt-sept) actions représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée est régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour dont les actionnaires déclarent avoir parfaite connaissance.

IV. - Que l'ordre du jour est le suivant:

1) augmentation du capital de la Société à concurrence de EUR 71.400.- pour le porter de EUR 3.798.700 à 3.870.100.- par l'émission de 714 actions nouvelles de catégorie F de EUR 100.- chacune, qui seront émises avec une prime d'émission totale de EUR 678.600.- comme suit:

a) souscription de 238 actions nouvelles de catégorie F de EUR 100.- chacune ou en total EUR 23.800.- par Dominion Pension Plan Trustees (Jersey) Ltd, comme trustee de The Laurent Caraffa Trust, P.O. Box 603, 3rd Floor, Charter Place, 23-27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, JE4 0WH, à libérer en espèces pour un montant total de EUR 250.000.- (deux cent cinquante mille euros) y compris une prime d'émission de EUR 226.200 (deux cent vingt-six mille deux cents euros);

b) souscription de 238 actions nouvelles de catégorie F de EUR 100.- chacune ou en total EUR 23.800.- par Tom Glocer, demeurant à New York, 60E 96th Street, NY 10128, U.S.A., à libérer en espèces pour un montant total de EUR 250.000.- (deux cent cinquante mille euros) y compris une prime d'émission de EUR 226.200 (deux cent vingt-six mille deux cents euros);

c) souscription de 238 actions nouvelles de catégorie F de EUR 100.- chacune ou en total EUR 23.800.- par NME INVESTMENTS LIMITED, avec siège social à Nerine Chambers, PO Box 905, Road Town, Tortola, British Virgin Island, à libérer en espèces pour un montant total de EUR 250.000.- (deux cent cinquante mille euros) y compris une prime d'émission de EUR 226.200 (deux cent vingt-six mille deux cents euros);

2) Renonciation à tout droit de souscription préférentiel auquel les actionnaires auraient droit à l'occasion de l'augmentation de capital mentionnée au point 1).

3) Modification de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Version anglaise

Art. 5. 1st paragraph. “The subscribed capital of the company is fixed at EUR 3,870,100 (IN WORDS three million eight hundred seventy thousand one hundred Euros) divided into 38,701 (IN WORDS thirty eight thousand seven hundred and one) shares, where 32,417 (IN WORDS thirty two thousand four hundred and seventeen) shares are class A Shares, 1,216 (IN WORDS one thousand two hundred and sixteen) shares are class B Shares, 1,620 (IN WORDS one thousand six hundred and twenty) shares are class C Shares, 1,216 (IN WORDS one thousand two hundred and sixteen) shares are class D Shares, 411 (IN WORDS four hundred and eleven) shares are class E Shares and 1,821 (IN WORDS one thousand eight hundred and twenty-one) shares are class F Shares.

Each issued share of each class - which is fully paid up - has a nominal value of EUR 100 (one hundred Euros), the rights and obligations attached to the shares shall be identical except otherwise provided by the Articles of Incorporation.”

Version française

Art. 5. 1^{er} paragraphe. «Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 3.870.100 (EN LETTRES trois millions huit cent soixante-dix mille cent euros) représenté par 38.701 (EN LETTRES trente-huit mille sept cent une) actions, dont 32.417 (EN LETTRES trente-deux mille quatre cent dix-sept) actions de catégorie A, 1.216 (EN LETTRES mille deux cent seize) actions de catégorie B, 1.620 (EN LETTRES mille six cent vingt) actions de catégorie C, 1.216 (EN LETTRES mille deux cent seize) actions de catégorie D, 411 (EN LETTRES quatre cent onze) actions de catégorie E et 1.821 (EN LETTRES mille huit cent vingt-et-une) actions de catégorie F.

Chaque action de chaque catégorie - qui est entièrement libérée - a une valeur nominale de EUR 100 (cent euros), les droits et obligations inhérents aux actions de chaque catégorie sont identiques, sauf stipulation contraire des statuts de la Société.»

4) Modification de l'article 20.2, des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Version anglaise

“**Art. 20.2.** If an effective resolution is passed for the solvent winding-up of the Company, that is, a voluntary dissolution, then after payment of all the debts and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be applied in the following amount and priority:

- first, in paying to the sole holder of the B Shares an aggregate amount of EUR 2,250,000 (IN WORDS two million two hundred and fifty thousand Euros);
- second, in paying to the holders of the C Shares an aggregate amount of EUR 3,000,000 (IN WORDS three million Euros) pro rata to their then holding of C Shares;
- third, in paying to the holders of the D Shares an aggregate amount of EUR 2,250,000 (IN WORDS two million two hundred and fifty thousand Euros) pro rata to their then holding of D Shares;
- fourth, in paying to the holders of the E Shares an aggregate amount of EUR 675,000 (IN WORDS six hundred and seventy-five thousand Euros) pro rata to their then holding of E Shares;
- fifth, in paying to the holders of the F Shares an aggregate amount of EUR 2,925,000 (IN WORDS two million nine hundred and twenty-five thousand Euros) pro rata to their then holding of F Shares; and
- sixth, in paying to the holders of the A Shares an aggregate amount of EUR 28,900,000 (IN WORDS twenty-eight million nine hundred thousand Euros) pro rata to their then holding of A Shares; and

if the Company still has assets remaining after the distributions referred to above, those assets shall be applied *pari passu* among the holders of the A Shares, B Shares, C Shares, D Shares, E Shares and F Shares, as if such shares constituted one and the same class.”

Version française

«**Art. 20.2.** Suite à une décision de dissolution volontaire et solvable, après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti entre les différents actionnaires selon le quantum et le rang de priorité repris ci-dessous:

- premièrement, paiement d'un montant de 2.250.000.-EUR (EN LETTRES deux millions deux cents cinquante mille Euros) à l'actionnaire de catégorie B;
- deuxièmement, paiement d'un montant de 3.000.000.-EUR (EN LETTRES trois millions Euros) aux actionnaires de catégorie C réparti au pro rata des actions qu'ils détiennent;
- troisièmement, paiement d'un montant de 2.250.000.-EUR (EN LETTRES deux millions deux cents cinquante mille Euros) aux actionnaires de catégorie D réparti au pro rata des actions qu'ils détiennent;
- quatrièmement, paiement d'un montant de 675.000.-EUR (EN LETTRES six cents soixante-quinze mille Euros) aux actionnaires de catégorie E réparti au pro rata des actions qu'ils détiennent;
- cinquièmement, paiement d'un montant de 2.925.000.-EUR (EN LETTRES deux millions neuf cents vingt-cinq mille Euros) aux actionnaires de catégorie F réparti au pro rata des actions qu'ils détiennent; et

- sixièmement, paiement d'un montant de 28.900.000.-EUR (EN LETTRES vingt-huit millions neuf cent mille Euros) aux actionnaires de catégorie A réparti au pro rata des actions qu'ils détiennent; et

au cas où le boni de liquidation ne serait pas épuisé après les paiements repris ci-dessus, le solde sera réparti pari passu entre les actionnaires de catégorie A, B, C, D, E et F au pro rata des actions détenues par chaque actionnaire, comme si de telles actions constituaient une même catégorie.»

5) Modification de l'article 20.4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Version anglaise

“ **Art. 20.4.** Should the Company be voluntarily dissolved after 1 August 2019 but before the admission of all of the shares of any class in the share capital of the Company to the Official List of the UK Listing Authority, the AIM market operated by the London Stock Exchange plc or any other equivalent or similar share market, the net liquidation proceeds shall be applied in paying to the holders of the E Shares an aggregate amount of EUR 675,000 (IN WORDS six hundred and seventy-five thousand Euros) pro rata to their then holding of E Shares and - if the net liquidation proceeds exceeds - the next EUR 2,925,000 (IN WORDS two million nine hundred and twenty-five thousand Euros) shall then be applied in paying the holders of the F Shares pro rata to their then holding of F Shares. The next EUR 36,400,000 (IN WORDS thirty six million four hundred thousand Euros) shall then be applied pari passu among the holders of A Shares, B Shares, C Shares and D Shares as if such shares constituted one and the same class and, if the Company still has assets remaining after such distribution, those assets shall be applied pari passu among the holders of the A Shares, B Shares, C Shares, D Shares, E Shares and F Shares, as if such shares constituted one and the same class.”

Version française

« **Art. 20.4.** Au cas où la dissolution volontaire de la Société intervient après le 1^{er} août 2019, mais avant l'admission de toutes les actions de toutes catégories de la Société à la cote officielle auprès de l'Autorité de cotation du Royaume Uni, auprès du marché AIM opéré par London Stock Exchange plc ou auprès de tout marché d'actions équivalent ou similaire, la première tranche du boni net de liquidation correspondant à 675.000.-EUR (EN LETTRES six cent soixante-quinze mille euros) sera répartie entre les actionnaires de catégorie E au pro rata des actions qu'ils détiennent, la deuxième tranche du boni net de liquidation correspondant à 2.925.000.-EUR (EN LETTRES deux millions neuf cent vingt-cinq mille Euros) sera répartie entre les actionnaires de catégorie F au pro rata des actions qu'ils détiennent, la troisième tranche du boni net de liquidation correspondant à 36.400.000.- EUR (EN LETTRES trente-six millions quatre cent mille Euros) sera répartie pari passu entre les actionnaires de catégorie A, B, C et D au pro rata des actions détenues par chaque actionnaire, comme si de telles actions constituaient une même catégorie. Au cas où le boni net de liquidation ne serait pas épuisé après les paiements repris ci-dessus, le solde sera réparti pari passu entre les actionnaires de catégorie A, B, C, D, E et F au pro rata des actions détenues par chaque actionnaire, comme si de telles actions constituaient une même catégorie.»

6) Modification de l'article 20.5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Version anglaise

“ **Art. 20.5.** Should the Company be voluntarily dissolved after 1 April 2020 but before the admission of all of the shares of any class in the share capital of the Company to the Official List of the UK Listing Authority, the AIM market operated by the London Stock Exchange plc or any other equivalent or similar share market, the net liquidation proceeds of the Company shall be applied in paying to the holders of the F Shares an aggregate amount of EUR 2,925,000 (IN WORDS two million nine hundred twenty-five thousand Euros) pro rata to their then holding of F Shares. The next EUR 37,075,000 (IN WORDS thirty seven million seventy-five thousand Euros) shall then be applied pari passu among the holders of A Shares, B Shares, C Shares, D Shares and E Shares as if such shares constituted one and the same class.“

Version française

« **Art. 20.5.** Au cas où la dissolution volontaire de la Société intervient après le 1^{er} avril 2020 mais avant l'admission de toutes les actions de toutes catégories de la Société à la cote officielle auprès de l'Autorité de cotation du Royaume Uni, auprès du marché AIM opéré par London Stock Exchange plc ou auprès de tout marché d'actions équivalent ou similaire, la première tranche du boni net de liquidation correspondant à 2.925.000.-EUR (EN LETTRES deux millions neuf cent vingt-cinq mille Euros) sera réparti entre les actionnaires de catégorie F au pro rata des actions qu'ils détiennent, la deuxième tranche du boni net de liquidation correspondant à 37.075.000.-EUR (EN LETTRES trente-sept million soixante-quinze mille Euros) sera répartie pari passu entre les actionnaires de catégorie A, B, C, D et E, comme si de telles actions constituaient une même catégorie.»

Après délibération, l'assemblée décide de prendre les résolutions ci-après à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital de la Société à concurrence de EUR 71.400.- (soixante-et-onze mille quatre cents euros) pour le porter de EUR 3.798.700 (trois millions sept cent quatre-vingt-dix-huit mille sept cents euros) à 3.870.100.- (trois millions huit cent soixante-dix mille cent euros) par l'émission de 714 (sept cent quatorze) actions nouvelles de catégorie F de EUR 100.- (cent euros) chacune, qui seront émises avec une prime d'émission totale de EUR 678.600.- (six cent soixante-dix- huit mille six cents euros) comme suit:

a) souscription de 238 (deux cent trente-huit) actions nouvelles de catégorie F de EUR 100.- (cent euros) chacune par Dominion Pension Plan Trustees (Jersey) Ltd, comme trustee de The Laurent Caraffa Trust, P.O. Box 603, 3rd Floor, Charter Place, 23-27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, JE4 0WH, à libérer en espèces pour un montant total de EUR 250.000.- (deux cent cinquante mille euros) y compris une prime d'émission de EUR 226.200 (deux cent vingt-six mille deux cents euros);

b) souscription de 238 (deux cent trente-huit) actions nouvelles de catégorie F de EUR 100.- (cent euros) chacune par Tom Glocer, demeurant à New York, 60E 96th Street, NY 10128, U.S.A., à libérer en espèces pour un montant total de EUR 250.000.- (deux cent cinquante mille euros) y compris une prime d'émission de EUR 226.200 (deux cent vingt-six mille deux cents euros);

c) souscription de 238 (deux cent trente-huit) actions nouvelles de catégorie F de EUR 100.- (cent euros) chacune par NME INVESTMENTS LIMITED, avec siège social à Nerine Chambers, PO Box 905, Road Town, Tortola, British Virgin Island, à libérer en espèces pour un montant total de EUR 250.000.- (deux cent cinquante mille euros) y compris une prime d'émission de EUR 226.200 (deux cent vingt-six mille deux cents euros).

Les souscripteurs sont tous ici représentés par Monsieur Alain RUKAVINA, prénommé, en vertu de procurations ci-annexées.

Les actions nouvelles étant entièrement libérées en espèces, le montant total de EUR 750.000.- (sept cent cinquante mille euros) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Du montant total de EUR 750.000 (sept cent cinquante mille euros) le montant de EUR 71.400.- (soixante-et-onze mille quatre cents euros) est affecté au capital social et le montant de EUR 678.600.- (six cent soixante-dix-huit mille six cents euros) est affecté à la prime d'émission.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de renoncer à tout droit de souscription préférentiel auquel les actionnaires auraient droit à l'occasion de l'augmentation de capital mentionnée au point 1 de l'ordre du jour.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Version anglaise

Art. 5. 1st paragraph. "The subscribed capital of the company is fixed at EUR 3,870,100 (IN WORDS three million eight hundred seventy thousand one hundred Euros) divided into 38,701 (IN WORDS thirty eight thousand seven hundred and one) shares, where 32,417 (IN WORDS thirty two thousand four hundred and seventeen) shares are class A Shares, 1,216 (IN WORDS one thousand two hundred and sixteen) shares are class B Shares, 1,620 (IN WORDS one thousand six hundred and twenty) shares are class C Shares, 1,216 (IN WORDS one thousand two hundred and sixteen) shares are class D Shares, 411 (IN WORDS four hundred and eleven) shares are class E Shares and 1,821 (IN WORDS one thousand eight hundred and twenty-one) shares are class F Shares.

Each issued share of each class - which is fully paid up - has a nominal value of EUR 100 (one hundred Euros), the rights and obligations attached to the shares shall be identical except otherwise provided by the Articles of Incorporation."

Version française

Art. 5. 1^{er} paragraphe. «Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 3.870.100 (EN LETTRES trois millions huit cent soixante-dix mille cent euros) représenté par 38.701 (EN LETTRES trente-huit mille sept cent une) actions, dont 32.417 (EN LETTRES trente-deux mille quatre cent dix-sept) actions de catégorie A, 1.216 (EN LETTRES mille deux cent seize) actions de catégorie B, 1.620 (EN LETTRES mille six cent vingt) actions de catégorie C, 1.216 (EN LETTRES mille deux cent seize) actions de catégorie D, 411 (EN LETTRES quatre cent onze) actions de catégorie E et 1.821 (EN LETTRES mille huit cent vingt-et-une) actions de catégorie F.

Chaque action de chaque catégorie - qui est entièrement libérée - a une valeur nominale de EUR 100 (cent euros), les droits et obligations inhérents aux actions de chaque catégorie sont identiques, sauf stipulation contraire des statuts de la Société.»

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 20.2, des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Version anglaise

“ **Art. 20.2.** If an effective resolution is passed for the solvent winding-up of the Company, that is, a voluntary dissolution, then after payment of all the debts and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be applied in the following amount and priority:

- first, in paying to the sole holder of the B Shares an aggregate amount of EUR 2,250,000 (IN WORDS two million two hundred and fifty thousand Euros);

- second, in paying to the holders of the C Shares an aggregate amount of EUR 3,000,000 (IN WORDS three million Euros) pro rata to their then holding of C Shares;
 - third, in paying to the holders of the D Shares an aggregate amount of EUR 2,250,000 (IN WORDS two million two hundred and fifty thousand Euros) pro rata to their then holding of D Shares;
 - fourth, in paying to the holders of the E Shares an aggregate amount of EUR 675,000 (IN WORDS six hundred and seventy-five thousand Euros) pro rata to their then holding of E Shares;
 - fifth, in paying to the holders of the F Shares an aggregate amount of EUR 2,925,000 (IN WORDS two million nine hundred and twenty-five thousand Euros) pro rata to their then holding of F Shares; and
 - sixth, in paying to the holders of the A Shares an aggregate amount of EUR 28,900,000 (IN WORDS twenty-eight million nine hundred thousand Euros) pro rata to their then holding of A Shares; and
- if the Company still has assets remaining after the distributions referred to above, those assets shall be applied *pari passu* among the holders of the A Shares, B Shares, C Shares, D Shares, E Shares and F Shares, as if such shares constituted one and the same class.”

Version française

« **Art. 20.2.** Suite à une décision de dissolution volontaire et solvable, après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti entre les différents actionnaires selon le quantum et le rang de priorité repris ci-dessous:

- premièrement, paiement d’un montant de 2.250.000.-EUR (EN LETTRES deux millions deux cents cinquante mille Euros) à l’actionnaire de catégorie B;
- deuxièmement, paiement d’un montant de 3.000.000.-EUR (EN LETTRES trois millions Euros) aux actionnaires de catégorie C réparti au pro rata des actions qu’ils détiennent;
- troisièmement, paiement d’un montant de 2.250.000.-EUR (EN LETTRES deux millions deux cents cinquante mille Euros) aux actionnaires de catégorie D réparti au pro rata des actions qu’ils détiennent;
- quatrièmement, paiement d’un montant de 675.000.-EUR (EN LETTRES six cents soixante-quinze mille Euros) aux actionnaires de catégorie E réparti au pro rata des actions qu’ils détiennent;
- cinquièmement, paiement d’un montant de 2.925.000.-EUR (EN LETTRES deux millions neuf cents vingt-cinq mille Euros) aux actionnaires de catégorie F réparti au pro rata des actions qu’ils détiennent; et
- sixièmement, paiement d’un montant de 28.900.000.-EUR (EN LETTRES vingt-huit millions neuf cent mille Euros) aux actionnaires de catégorie A réparti au pro rata des actions qu’ils détiennent; et

au cas où le boni de liquidation ne serait pas épuisé après les paiements repris ci-dessus, le solde sera réparti *pari passu* entre les actionnaires de catégorie A, B, C, D, E et F au pro rata des actions détenues par chaque actionnaire, comme si de telles actions constituaient une même catégorie.»

Cinquième résolution

L’Assemblée décide de modifier l’article 20.4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Version anglaise

“ **Art. 20.4.** Should the Company be voluntarily dissolved after 1 August 2019 but before the admission of all of the shares of any class in the share capital of the Company to the Official List of the UK Listing Authority, the AIM market operated by the London Stock Exchange plc or any other equivalent or similar share market, the net liquidation proceeds shall be applied in paying to the holders of the E Shares an aggregate amount of EUR 675,000 (IN WORDS six hundred and seventy-five thousand Euros) pro rata to their then holding of E Shares and - if the net liquidation proceeds exceeds - the next EUR 2,925,000 (IN WORDS two million nine hundred and twenty-five thousand Euros) shall then be applied in paying the holders of the F Shares pro rata to their then holding of F Shares. The next EUR 36,400,000 (IN WORDS thirty six million four hundred thousand Euros) shall then be applied *pari passu* among the holders of A Shares, B Shares, C Shares and D Shares as if such shares constituted one and the same class and, if the Company still has assets remaining after such distribution, those assets shall be applied *pari passu* among the holders of the A Shares, B Shares, C Shares, D Shares, E Shares and F Shares, as if such shares constituted one and the same class.”

Version française

« **Art. 20.4.** Au cas où la dissolution volontaire de la Société intervient après le 1^{er} août 2019, mais avant l’admission de toutes les actions de toutes catégories de la Société à la cote officielle auprès de l’Autorité de cotation du Royaume Uni, auprès du marché AIM opéré par London Stock Exchange plc ou auprès de tout marché d’actions équivalent ou similaire, la première tranche du boni net de liquidation correspondant à 675.000.-EUR (EN LETTRES six cent soixante-quinze mille euros) sera répartie entre les actionnaires de catégorie E au pro rata des actions qu’ils détiennent, la deuxième tranche du boni net de liquidation correspondant à 2.925.000.-EUR (EN LETTRES deux millions neuf cent vingt-cinq mille Euros) sera répartie entre les actionnaires de catégorie F au pro rata des actions qu’ils détiennent, la troisième tranche du boni net de liquidation correspondant à 36.400.000.-EUR (EN LETTRES trente-six millions quatre cent mille Euros) sera répartie *pari passu* entre les actionnaires de catégorie A, B, C et D au pro rata des actions détenues par chaque actionnaire, comme

si de telles actions constituaient une même catégorie. Au cas où le boni net de liquidation ne serait pas épuisé après les paiements repris ci-dessus, le solde sera réparti pari passu entre les actionnaires de catégorie A, B, C, D, E et F au pro rata des actions détenues par chaque actionnaire, comme si de telles actions constituaient une même catégorie.»

Sixième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 20.5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Version anglaise

“ **Art. 20.5.** Should the Company be voluntarily dissolved after 1 April 2020 but before the admission of all of the shares of any class in the share capital of the Company to the Official List of the UK Listing Authority, the AIM market operated by the London Stock Exchange plc or any other equivalent or similar share market, the net liquidation proceeds of the Company shall be applied in paying to the holders of the F Shares an aggregate amount of EUR 2,925,000 (IN WORDS two million nine hundred twenty-five thousand Euros) pro rata to their then holding of F Shares. The next EUR 37,075,000 (IN WORDS thirty seven million seventy-five thousand Euros) shall then be applied pari passu among the holders of A Shares, B Shares, C Shares, D Shares and E Shares as if such shares constituted one and the same class.“

Version française

« **Art. 20.5.** Au cas où la dissolution volontaire de la Société intervient après le 1^{er} avril 2020 mais avant l'admission de toutes les actions de toutes catégories de la Société à la cote officielle auprès de l'Autorité de cotation du Royaume Uni, auprès du marché AIM opéré par London Stock Exchange plc ou auprès de tout marché d'actions équivalent ou similaire, la première tranche du boni net de liquidation correspondant à 2.925.000.-EUR (EN LETTRES deux millions neuf cent vingt-cinq mille Euros) sera réparti entre les actionnaires de catégorie F au pro rata des actions qu'ils détiennent, la deuxième tranche du boni net de liquidation correspondant à 37.075.000.-EUR (EN LETTRES trente-sept million soixante-quinze mille Euros) sera répartie pari passu entre les actionnaires de catégorie A, B, C, D et E, comme si de telles actions constituaient une même catégorie.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 3.000.-.

A la demande des comparants le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française. Sur demande des comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A. RUKAVINA, C. KIEWEL, M. THORSEN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 21 janvier 2016. Relation: 1LAC/2016/1999. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 février 2016.

Référence de publication: 2016067014/596.

(160029249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2016.

Togala Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 172.185.

L'an deux mille seize, le dix-huit février.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

ONT COMPARU:

1.- La société «TOGALA LIMITED», une société constituée et existant sous les lois de Chypres, établie et ayant son siège social à Strovolou, 77, Strovolos Center, 2nd floor, Flat/Office 204 Strovolos, 2018 Nicosia, Chypres, immatriculée au Registre des Sociétés à Nicosie, sous le numéro HE 311842,

ici représentée par Monsieur Marc Jean C. STREIBEL, demeurant à demeurant B-6741 Etalle, Vance (Belgique), 6, rue du Gibet, en vertu d'une procuration lui délivrée, laquelle après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes; et

2.- Monsieur Marc Jean C. STREIBEL, Chief Financial Officer, né à Rocourt (Belgique), le 08 novembre 1964, demeurant B-6741 Etalle, Vance (Belgique), 6, rue du Gibet,

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "TOGALA LUX S.à r.l.", avec siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 172185), a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 11 octobre 2012, publié au Mémorial C numéro 2813 du 20 novembre 2012 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 19 mai 2014, publié au Mémorial C numéro 1996 du 30 juillet 2014.

- Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,-EUR) chacune.

- Que les comparants sont les seuls associés de ladite société et qu'ils ont pris la résolution suivante:

Unique résolution

Les associés décident de changer l'objet social afin de donner à l'article 2 (deux) des statuts la teneur suivante:

" **Art. 2. Objet.** La société a pour objet l'activité de conseil et d'intermédiation en matière commerciale et la consultance en général.

La société a également pour objet les prestations de services en matière commerciale et financière.

La société a encore pour objet l'exploitation de la propriété intellectuelle, de brevets, licences et marques déposées.

La société a aussi pour objet toutes activités commerciales, en accord avec les dispositions de la loi du 2 septembre 2011, abrogeant la loi du 28 novembre 1988 concernant le droit d'établissement et réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales.

La société pourra effectuer des études spécifiques sur des projets d'investissements et assurer le suivi des reportings opérationnels.

La société pourra effectuer des recherches, des vérifications et des mises à disposition d'informations de nature économique, financière et commerciale et autre dans le domaine des prestations de services de tiers effectués pour le compte de clients de la société.

La société a encore pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

La société pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement; la société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions afférentes.

La société pourra encore effectuer toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, susceptibles de favoriser l'accomplissement ou le développement des activités décrites ci-dessus."

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la société à raison du présent acte, sont estimés à neuf cents Euros (900,-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Marc Jean C. STREIBEL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 22 février 2016. Relation GAC/2016/1343. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2016073147/62.

(160036525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2016.

Blue Bird Capital Lux, Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 200.605.

Conformément à un contrat de transfert d'actions daté du 8 octobre 2015, quatre-vingt dix-neuf (99) actions de la Société, émises à la date du contrat, ont été transférées par EF TRUST S.A., une société anonyme constituée et régie selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.491, à Mme Renee Trixy Weiss, demeurant au 100, Upper Lake road, Thousand Oaks, 91361-5136 Californie, États-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016072075/13.

(160036218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2016.

BRM Barents S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 194.019.

In the year two thousand and sixteen, on the twenty-fourth of February.

Before Us Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held

an extraordinary general meeting of shareholders of the partnership limited by shares ("société en commandite par actions") BRM Barents S.C.A., (hereafter referred as to the "Company"), with registered office at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, registered at the Companies and Trade Register of Luxembourg («Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg»), under section B, number 194019, incorporated pursuant to a deed of Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, on the 9th day of January 2015, published in the Mémorial C number 590 of the 4th day of March 2015.

The articles have been amended pursuant to a deed of Me Danielle Kolbach, notary residing professionally at Rédange/Attert on 23rd July 2015, published in the Mémorial C number 2638 on 26th September 2015.

The meeting is presided by Mr Henri DA CRUZ, employee, professionally residing in Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Max MAYER, employee, professionally residing in Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state the following.

That the shareholders represented as well as the number of shares held by them are indicated on an attendance list, which after having been signed by the proxy-holder of the shareholders, shall remain annexed to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities.

It results from the said attendance list that all the issued shares are present or represented, so that the present meeting can take place without prior convening notices.

That the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate upon the points of the agenda, which reads as follows:

Agenda:

1. Increase of the subscribed share capital of the Company by an amount of twenty-one million four hundred thousand Euros (EUR 21,400,000.-) in order to bring it from its current amount of three million six hundred thousand and one Euros (EUR 3,600,001.-) to twenty-five million one Euros (EUR 25,000,001) by the creation of twenty-one million four hundred thousand new limited ordinary shares (21,400,000), having a par value of one Euro (EUR 1.-) each This increase in the capital will be carried out through a contribution in cash;

2. Subsequent amendment of Article 5 of the articles of association as follows:

“ **Art. 5. Share Capital.** The subscribed share capital of the Company is set at twenty-five million one euros (EUR 25,000,001.-) consisting of:

1. one (1) unlimited share of a par value of one euro (1.00 EUR) subscribed by the General Partner (the GP share), fully paid-up; and

2. twenty-five million (25,000,000) limited ordinary shares (the Ordinary Shares) of a par value of one euro (EUR 1.-), fully paid-up [...];

3. Miscellaneous.

After Deliberation the General Meeting took by unanimous Vote the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to increase the share capital of the Company by an amount of twenty-one million four hundred thousand Euros (EUR 21,400,000.-) in order to bring it from its current amount of three million six hundred thousand and one Euros (EUR 3,600,001.-) to twenty-five million one Euros (EUR 25,000,001) by the creation of twenty-one million four hundred thousand new limited ordinary shares (21,400,000), having a par value of one Euro (EUR 1.-) each

Subscription and payment

The new issued ordinary shares have all been subscribed by the limited Shareholders in the portion of the participation, and fully paid up in cash, so that the amount of twenty-one million four hundred thousand Euros (EUR 21,400,000.-), fully allotted the corporate capital.

The amount of twenty-one million four hundred thousand Euros (EUR 21,400,000.-) is at the free disposal of the Company as proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the meeting decides to amend article 5 of the Articles of Association as follows:

“ **Art. 5. Share Capital.** The subscribed share capital of the Company is set at twenty-five million one euros (EUR 25,000,001.-) consisting of:

1. one (1) unlimited share of a par value of one euro (1.00 EUR) subscribed by the General Partner (the GP share), fully paid-up; and

2. twenty-five million (25,000,000) limited ordinary shares (the Ordinary Shares) of a par value of one euro (EUR 1.-), fully paid-up.

(...)

The rest of the article may remain unchanged.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 6,700.-

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, declares herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Follows the french translation / Suit la traduction française

L'an deux mille seize, le vingt-quatre février.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions BRM Barents S.C.A. (ci-après la « Société ») ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, R.C.S. Luxembourg numéro B 194019, constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 9 janvier 2015, publié au Mémorial C numéro 590 du 4 mars 2015.

Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Danielle Kolbach, notaire de résidence à Rédange/Attert en date du 23 juillet 2015, publié au Mémorial C numéro 2638 du 26 septembre 2015.

L'assemblée est présidée par Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Les Actionnaires représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par ceux-ci ont été portés sur une liste de présence, laquelle, signée par le mandataire de ceux représentés, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Il résulte de ladite liste de présence que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1) Augmentation du capital social de la Société à concurrence de vingt et un million quatre cent mille euros (EUR 21.400.000,-) pour le porter de son montant actuel de trois millions six cent mille un euros (EUR 3.600.001,-) à vingt-cinq millions un euros (EUR 25.000.001) par la création de vingt et un millions quatre cent mille (21.400.000) actions de commanditaire d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-).

Cette augmentation de capital sera réalisée par le biais d'un apport en espèces et preuve en a été donnée au notaire instrumentant qui en prend connaissance.

2) Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à vingt-cinq million un Euro (EUR 25.000.001,-) consistant en:

1. une (1) action de commandité ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) souscrite par l'Actionnaire Gérant Commandité, entièrement libérée et

2. vingt-cinq millions (25.000.000) actions de commanditaire d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) entièrement libérées [...]».

3) Divers.

Après délibérations, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de vingt et un millions quatre cent mille euros (EUR 21.400.000,-) pour le porter de son montant actuel de trois millions six cent mille un euro (EUR 3.600.001,-) à vingt-cinq millions un euros (EUR 25.000.001) par la création et l'émission de vingt et un millions quatre cents mille (21.400.000) actions de commanditaire d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Souscription et Libération

Toutes les nouvelles actions de commanditaire ont été souscrites par les actionnaires commanditaires, au prorata de leurs participations, et ont été intégralement libérées par apport en espèces d'un montant total de vingt et un millions quatre cent mille euros (EUR 21.400.000,-)

La somme de vingt et un millions quatre cent mille euros (EUR 21.400.000,-) se trouve à la libre disposition de la Sociétés dont preuve en a été donnée au notaire instrumentant le confirme expressément.

Seconde résolution

En conséquence des résolutions prises précédemment, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à vingt-cinq millions un euros (EUR 25.000.001,-) consistant en:

1. une (1) action de commandité ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) souscrite par l'Actionnaire Gérant Commandité, entièrement libérée et

2. vingt-cinq millions (25.000.000) actions de commanditaire d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) entièrement libérées

[...]».

Le reste de l'article est inchangé.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à 6.700,- EUR

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: Henri DA CRUZ, Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 29 février 2016. Relation GAC/2016/1528. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Nathalie DIEDERICH.

Référence de publication: 2016073287/149.

(160037793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2016.

BO-IT S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-1915 Luxembourg, 6, rue Henri Lamormesmil.
R.C.S. Luxembourg B 143.981.

—
Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 15 février 2016

L'associé unique, décide de transférer le siège social de son adresse actuelle L-2449 Luxembourg, 25A Boulevard Royal à sa nouvelle adresse, L-1915 Luxembourg, 6 rue Henri Lamormesmil.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016072076/12.

(160035902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2016.

C.V.R.N. Réalisations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4942 Bascharage, 3, rue de la Résistance.
R.C.S. Luxembourg B 130.215.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 6 juin tenue extraordinairement à Bascharage en date du 25 février 2016.

Il résulte dudit procès-verbal que la démission de Monsieur Claude HOFFMANN en tant qu'administrateur et administrateur délégué de la société a été acceptée.

Il résulte dudit procès-verbal que la démission de Monsieur Claude HOFFMANN en tant qu'administrateur de la société a été acceptée.

Il résulte dudit procès-verbal que la démission de Monsieur Renato OLIBONI en tant qu'administrateur de la société a été acceptée.

Il résulte dudit procès-verbal que la démission de Monsieur Norbet JEGEN en tant qu'administrateur de la société a été acceptée.

Il résulte dudit procès-verbal que la démission de la société «Société de Conseils Comptables et Fiscaux SA» en tant que commissaire aux comptes de la société a été acceptée.

Administrateur délégué:

Monsieur Claude Hoffmann, indépendant,
demeurant à L-7460 Prettingen, 5A Rue de la Montagne

Administrateurs:

Monsieur Renato Oliboni, employé privé,
demeurant à L-4942 Bascharage, 3, Rue de la Résistance
Monsieur Norbert Jegen, entrepreneur,
Demeurant à D-54441 Mannebach, Schulstrasse 29

Commissaire aux comptes:

Société de Conseils Comptables et Fiscaux SA
L-4761 Pétange, 59 Route de Luxembourg

Bascharage, le 25 février 2016.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2016072085/33.

(160036132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2016.

MTX Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 188.851.

—
Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 2299 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016072347/9.

(160036096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2016.

Carlo Pazolini Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 70.000.000,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 121.287.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 15 février 2016

- Monsieur Michaël ZIANVENI a démissionné de son mandat de gérant A de la Société avec effet immédiat.
- Veuillez noter le transfert du siège social du 1, rue Bender, L-1229 Luxembourg au 7, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, et ce avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2016.

Pour Carlo Pazolini Participations S.à.r.l.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2016072087/16.

(160035876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2016.

WPP TNS US S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 763.338.400,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 146.293.

In the year two thousand and sixteen, on the third day of February.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of WPP TNS US S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with registered office at 124, Boulevard de la Pétrusse in L-2330 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 149293 and having a share capital of 763,338,400 USD (the Company), incorporated on incorporated on 28 April 2009 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published with in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n ° 1161 of 12 June 2009 and whose articles of association (the Articles) have been amended several times and for the last time on 19 December 2013 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - number 547 on 28 February 2014.

THERE APPEARED:

1. WPP Luxembourg Gamma S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with offices at 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 79018;

2. WPP Luxembourg Holdings Eight S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with offices at 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 112018;

3. WPP Group Services SNC, a general partnership incorporated and existing under the laws of Belgium, with offices at 8-10, Rue Jules Cockxstraat, B-1160 Brussels and registered with the commercial register of Belgium under the number 0446164762; and

4. TNS NFO UK Limited, a limited company incorporated and existing under the laws of the United Kingdom, with offices at 27, Farm Street, GB-W1J 5RJ London and registered with the register for Companies of England and Wales under the number 05522068;

(the parties listed under items 1. to 4. above are referred to hereunder each as a Shareholder and collectively as the Shareholders),

all hereby represented by Aisling Murphy, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of powers of attorney given under private seal.

The powers of attorney from the Shareholders, after having been initialled ne varietur by the proxyholder acting on his name and on his behalf and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Shareholders, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Shareholders hold all of the issued and subscribed share capital of the Company which is set at USD 763,338,400 (seven hundred sixty-three million three hundred and thirty-eight thousand four hundred United States Dollars), represented by 7,633,384 (seven million six hundred and thirty-three thousand three hundred and eighty-four) shares having a nominal value of USD 100 (one hundred United States Dollars) per share;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices;
2. Amendment to the dates of the financial year of the Company; and
3. Amendment to article 14 of the Articles in order to reflect the amendment under item (2) above.

III. that the Meeting takes the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to amend the dates of the financial year of the Company, as follows:

- 1) the financial year of the Company shall begin on the 1st of January rather than the 1st of December, and
- 2) the financial year of the Company shall close on the 31st of December of each year.

As a result thereof, the Meeting resolves that the financial year of the Company that started on the 1st of December 2015 has closed on the 31st of December 2015 rather than on the 30th of November 2016 as previously expected. A new financial year has therefore started on the 1st of January 2016 and shall close on the 31st December 2016.

Third resolution

The Meeting resolves to amend and hereby amend article 14 of the Articles in order to reflect the second resolution above, so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 14. Financial year.** The Company's financial year begins on 1 January and ends on 31 December of each year."

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations and expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of this notarial deed, is approximately EUR 1,300.-

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing parties, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le trois février.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de WPP TNS US S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 124, Boulevard de la Pétrusse in L-2330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 146293 et ayant un capital social de 763.338.400 USD (la Société), constituée le 28 avril 2009 selon un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1161 du 12 juin 2009 et dont les statuts (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 19 décembre 2013 selon un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations- N° 547 du 28 février 2014.

ONT COMPARU:

(1) WPP Gamma S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79018;

(2) WPP Luxembourg Holdings Eight S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112018;

(3) WPP Group Services SNC, une société en nom collectif de droit Belge ayant son siège social au 8-10, Rue Jules Cockxstraat, B-1160 Bruxelles, immatriculé auprès du Registre de Commerce de Belgique sous le numéro de 0446164762; et

(4) TNS NFO UK Limited, une société à responsabilité limitée de droit du Royaume Uni ayant son siège social à 27, Farm Street, GB-W1J 5RJ, Londres, immatriculée auprès du Registre des Sociétés d'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro de 05522068;

(les parties mentionnées des points 1. à 4. étant individuellement désignées comme un Associé et collectivement comme les Associés),

toutes ci-après représentées par Mlle Aisling Murphy, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été paraphées ne varietur par le mandataire agissant en son nom et pour son compte et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec ledit acte auprès des autorités compétentes.

Les Associés, représentés tel que décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que les Associés détiennent la totalité du capital social de la Société fixé à USD 763.338.400 (sept cent soixante-trois millions trois cent trente-huit mille quatre cents Dollars des Etats-Unis d'Amérique) représenté par 7.633.384 (sept millions six cent trente-trois mille trois cent quatre-vingt-quatre) parts sociales ayant une valeur nominale de USD 100 (cent Dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Modification des dates de l'année sociale de la Société; et
3. Modification de l'article 14 des Statuts en vue de refléter la modification sous le point 2. ci-dessus.

III. qu'après délibération l'Assemblée a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à l'Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les Associés se considèrent comme dûment convoqués et déclarent avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier les dates de l'année sociale de la Société, comme suit:

- 1) l'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier, au lieu du 1^{er} décembre, et
- 2) l'année sociale de la Société se termine le 31 décembre de la même année.

Par conséquent, l'Assemblée décide que l'année sociale de la Société qui a commencé le 1^{er} décembre 2015 s'est terminée le 31 décembre 2015 au lieu du 30 novembre 2016 comme initialement prévu. L'année sociale de la Société qui a commencé le 1^{er} janvier 2016 se terminera dès lors le 31 décembre 2016.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 14 des Statuts en vue de refléter la seconde résolution ci-dessus, de sorte qu'il aura la teneur suivante:

" **Art. 14. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le 1 janvier et se termine le 31 décembre de la même année."

Estimation des coûts

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société ou pour lesquels elle est responsable, en conséquence du présent acte, sont estimés approximativement à EUR 1.300.-

Le notaire instrumentant qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais et suivi d'une version française, à la demande des mêmes parties comparantes, il déclare également qu'en cas de différences entre les versions française et anglaise, la version anglaise prévaut.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé le présent acte original avec le notaire instrumentant.

Signé: A. MURPHY et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 8 février 2016. Relation: 1LAC/2016/4388. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 2 mars 2016.

Référence de publication: 2016074466/146.

(160038101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2016.

Carson S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 112.501,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 5, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 162.791.

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 23 février 2016 que:

- Monsieur Johannes Andries van den Berg a démissionné de son poste de gérant A de la Société avec effet immédiat.
- Monsieur Kasparas Zajankauskas a démissionné de son poste de gérant B de la Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 26 février 2016.

Référence de publication: 2016072088/13.

(160036061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2016.

Chemring Luxembourg Finance, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 266.378.854,95.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 152.586.

EXTRAIT

Les résolutions suivantes ont été adoptées par l'associé unique de la société en date du 25 février 2016:

1. Mme. Latha Shandra Visvendran a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A de la société, avec effet au 22 février 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 26 février 2016.

Référence de publication: 2016072092/15.

(160036045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2016.

MAJACA SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 201.655.

Les statuts coordonnés au 25/02/2016 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03/03/2016.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2016074847/12.

(160039280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2016.

Cherfil Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 176.387.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2016.

Référence de publication: 2016086435/10.

(160054512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2016.
